UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les élites politiques gouvernementales au Burundi : Identification et rapports au système politique (1972-1987)

Gatavu, Eric; Sous la Direction de : Julien NIMUBONA

2005
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1349

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

LES ELITES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES AU BURUNDI : IDENTIFICATION ET RAPPORTS AU SYSTEME POLITIQUE (1972-1987)

Par :

Eric GATUTU

Sous la Direction de :
Julien NIMUBONA,
P.A. de Science politique

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Grade de Licencié en Histoire

Option : Science Politique

Bujumbura, Juillet 2005

DEDICACE

A la mémoire de mes regrettés grands-frères qui quittèrent le monde à l'âge précoce ;

A mes parents pour votre soutien ;

A mes frères et sœurs pour votre sympathie envers moi ;

A mon ami Eddy GAHUNGURA et à toute ma famille ;

A tous ceux qui, comme moi, se réjouissent de ce pas franchi ;

A tous mes amis.

Je dédie ce mémoire.

AVANT-PROPOS

Au terme de ce travail, c'est un grand honneur pour nous adresser nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

Nos vifs remerciements vont à l'endroit de Monsieur Julien NIMUBONA, Professeur de science politique à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines dans le Département d'Histoire, pour nous avoir guidé dans le choix du sujet et surtout pour avoir gentiment accepté de nous diriger malgré ses multiples obligations. Il n'a jamais manifesté un sentiment de lassitude toutes les fois que nous avons sollicité son assistance. Ses remarques pertinentes, ses précieuses directives ainsi que sa compréhension ont conduit à l'aboutissement de ce travail. Qu'il trouve ici expression de notre profonde reconnaissance.

Nos remerciements vont également à l'endroit des membres du Jury pour avoir accepté de lire ce mémoire et de contribuer à sa perfection.

Nous témoignons aussi notre gratitude à la famille NIMUBONA Augustin dont le soutien moral et

matériel nous a été bénéfique. Qu'elle trouve à travers ce travail le couronnement de ses efforts.

A toi ma très chère cousine Aurore NIYONSABA et à toute votre famille, nous disons Merci.

Eric GATUTU

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACA	: Au Cœur de l'Afrique
ACCT	: Agence de Coopération Culturelle et Technique
BNDE	: Banque Nationale pour le Développement Economique
BOB	: Bulletin Officiel du Burundi
BRB	: Banque de la République du Burundi
COTEBU	: Complexe Textile de Bujumbura
Ed.	: Edition
ENA	: Ecole Nationale d'Administration
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
J.R.R.	: Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore
LONA	: Loterie Nationale
OCIBU	: Office des Cultures Industrielles du Burundi
Op cit.	: Opere citato
OTB	: Office du Thé du Burundi
PARMEHUTU	: Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu.
PDC	: Parti Démocratique Chrétien
PDR	: Parti Démocrate Rural
RNP	: Régie Nationale desPostes
SOCABU	: Société d'Assurance du Burundi
UJRB	: Union de la Jeunesse Révolutionnaire du Burundi
UPRONA	: Union pour le Progrès National
UTB	: Union des Travailleurs du Burundi

LISTES DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Le premier gouvernement..... 26
Tableau n°2 : Le gouvernement du 1er juillet 1962..... 27
Tableau n°3 : Le gouvernement du 18 juillet 1963..... 28
Tableau n°4 : Les membres du Conseil National de la Révolution.....33
Tableau n°5 : Le gouvernement du 14/07/1972..... 34
Tableau n°6 : Le gouvernement du 11/11/1974..... 36
Tableau n°7 : Les gouverneurs de province : à partir de 1972..... 38
Tableau n°8 : La haute administration publique.....40
Tableau n°9 : Les membres du Conseil Suprême Révolutionnaire.....43
Tableau n°10 : Le gouvernement du 13/11/1976..... 46
Tableau n°11 : Le gouvernement du 13/10/1978..... 48
Tableau n°12 : Le gouvernement du 8/11/1982..... 50
Tableau n°13 : Le gouvernement du 14/09/1984..... 52
Tableau n°14 : Les Gouverneurs de province (1976-1987)..... 54
Tableau n°15 : La haute administration publique (1976-1987).....55
Tableau n°16 : La composition de la commission des affaires politiques..... 60
Tableau n°17 : La composition de la commission de production.....61
Tableau n°18 : La composition de la commission des affaires économiques et financières..... 62
Tableau n°19 : La composition de la commission de l'enseignement et des affaires culturelles..... 63
Tableau n°20 : La composition de la commission des affaires sociales.....64
Tableau n°21 : Résultats des élections législatives d'octobre 1982 par secteur..... 74
Tableau n°22 : Les secteurs de représentation à l'Assemblée Nationale..... 75

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. Présentation du sujet

Depuis un certain temps déjà, les recherches sur les élites ou les catégories dirigeantes dans les sociétés contemporaines apparaissent indispensables pour appréhender l'action propre de l'Etat.

Comme elle détient les fonctions les plus élevées dans l'institution étatique, «*l'élite politico-administrative exerce une influence particulière sur la mise en œuvre de la politique.* »[1]

Malgré quelques divergences quant à la structure et la mobilité des élites, beaucoup d'auteurs convergent au niveau de la conception générale d'élite.Il s'agit de la classe qui occupe une position décisive dans les sommets de la hiérarchie sociale. C'est ce que PARETO et MOSCA ont appelé « **élite dominante** »

Ainsi, l'on comprend que toutes les sociétés connaissent des élites qui coordonnent les activités engageant la vie politique, économique et sociale.

A cet effet, dans son ouvrage « Le savant et le politique » MAX WEBER distingue trois sortes d'autorité[2] :

- Tout d'abord, l'autorité de l' « éternel-hier », c'est-à-dire celle des coutumes sanctifiées par leur validité immémoriale et par l'habitude enracinée en l'homme de les respecter. Tel est le « pouvoir traditionnel » que le patriarche ou le seigneur terrien exerçaient autrefois.
- En second lieu, l'autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu (charisme) ; elle se caractérise par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur

[1] BIRNBAUM (P.), Dimension du pouvoir, Paris, PUF, 1984, p.208
[2] WEBER (M.), Le savant et le politique, Paris, Plon, 1963, p.126

confiance en la seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef. C'est le pouvoir « charismatique» que le prophète exerçait ou –dans le domaine politique– le Chef de guerre élu, le souverain plébiscité, le grand démagogue, ou le chef d'un parti politique.

– Il y a enfin, l'autorité qui s'impose en vertu de la «légalité», en vertu de la croyance en la validité d'un statut légal et d'une « compétence » positive fondée sur des règles établies rationnellement, en d'autres termes l'autorité fondée sur l'obéissance qui s'acquitte des obligations conformes au statut établi. C'est le pouvoir tel que l'exerce le « serviteur de l'Etat » moderne, ainsi que tous les détenteurs du pouvoir qui s'en rapprochent sous ce rapport.

Le Burundi monarchique avait ses élites qui réglementaient les fonctions politique, sociale et religieuse. Elles représentaient toutes les couches de la population et par ce fait, elles avaient bénéficié des croyances du peuple burundais.

Avec l'implantation de la colonisation, on passa de l'élite traditionnelle à l'élite moderne. La légitimité de ces élites ne reposait plus sur la tradition mais plutôt sur le fait qu'elles ont été nommées ou élues selon les lois établies, reconnues et la compétence mesurée d'après les critères reconnus. Ce sont généralement les « *Astridiens* » et les « *Séminaristes* »[1] qui ont remplacé les élites traditionnelles car ils détenaient une compétence intellectuelle.

Par ailleurs, la définition de l'élite correspondait à une minorité instruite ou non, ayant assimilé les manières de vivre occidentales. Elle était conçue par le pouvoir colonial comme étant « *une catégorie d'hommes qui, par la formation intellectuelle, morale, religieuse, et souvent par la situation sociale, l'aisance*

[1] Les lauréats de l'Ecole d'Astrida (Butare au Rwanda actuel) et les lauréats du Séminaire de Mugera

matérielle, se trouve comme à l'avant-garde du progrès dont nous sommes redevables à l'Europe et qui se poursuit »[1]

Au cours de ce travail, il s'agira de pouvoir identifier les détenteurs du pouvoir politique au Burundi sous la 1ère et la 2ème République (1972-1987). Il s'agira également de pouvoir démontrer les itinéraires des hommes politiques burundais. Comme toute étude portant sur les détenteurs du pouvoir doit être multidimensionnelle, les variables de la scolarité, et surtout l'enjeu-ethnique et régional, dont le Burundi est victime depuis l'avènement de la République, seront analysées.

0.2. Intérêt du sujet

L'élite joue un rôle important dans l'évolution politique, économique et sociale d'un pays. Quelques études portant sur les élites ont été faites mais la question relative à leur cursus n'a pas été abordée, si non superficiellement.

La première raison de cette étude portant sur les élites, c'est qu'il y en a peu qui ont déjà mis un accent particulier sur l'aspect identitaire concernant les origines sociale et régionale ainsi que la formation desdites élites pour tenter une explication à partir des itinéraires politiques.

La deuxième raison est que les burundais en général et l'intelligentsia en particulier s'accordent à condamner la colonisation surtout belge comme étant l'origine des pratiques néo-patrimoniales qui ont secoué et qui secouent encore le Burundi. Cependant, notre peuple doit prendre conscience que cette situation est aussi l'œuvre d'une minorité qui se dispute le pouvoir au sommet de l'appareil de l'Etat et traduit ses ambitions en termes d'ethnies, de régions et parfois de clans, en vue de recruter une clientèle.

[1] L'ami: Revue des élites de l'Est de la colonie n°117,1954, p.116.

0.3. Délimitation du sujet

Le travail s'étend sur une période de 1972 à 1987. Le choix de ces deux bornes n'est pas le fait du hasard. La borne inférieure se justifie par le fait qu'en 1972, le Burundi atteignait son paroxysme de la mauvaise gestion politique et administrative depuis son indépendance, concrétisée par des divisions tous azimuts dont le point culminant est atteint avec les événements de 1972.

La borne supérieure quant à elle marque la fin de la 2ème République qui s'était investie dès le départ dans le développement du pays mais qui par après avait sombré dans les pratiques néo-patrimoniales.

0.4. Les sources utilisées

Pour réaliser le présent travail, nous avons fait recours à des sources de plusieurs natures. Nous avons essentiellement consulté les ouvrages généraux, les mémoires et thèses, les rapports des commissions, le bulletin officiel du Burundi, la presse ainsi que les archives conservées à la Radio Nationale du Burundi.

Les informations fournies par ces sources écrites ont été enrichies par des enquêtes orales que nous avons menées auprès des personnes qui ont été des acteurs politiques pendant la période qui nous intéresse. Ces enquêtes nous ont donné une image de ceux qui étaient appelés à la gestion du Burundi quant à leurs origines sociale et régionale ainsi que leur niveau de formation.

0.5. Les difficultés rencontrées

Dans la réalisation de ce travail, nous avons rencontré des problèmes relatifs à la fiabilité et à la disponibilité des sources.

Les sources écrites relatives à l'histoire récente du Burundi sont soit tendancieuses ou ignorent purement et simplement la réalité burundaise. Ceci peut conduire à une lecture subjective et fausse de l'histoire du Burundi.

Ces mêmes difficultés réapparaissent dans les sources orales. Ayant été parmi les grands acteurs politiques du Burundi, certains de nos informateurs esquivent certaines questions qui concernent l'ethnisme, le régionalisme ou le clanisme.

Les documents pouvant nous renseigner sur l'identification des acteurs politiques et administratifs, nous ont également fait défaut. Nous avons été obligés de faire recours aux enquêtes orales. Les informations recueillies relatives aux appartenances socio-régionales et à la scolarité des élites n'ont pas fait l'unanimité des personnes-ressources, d'où certaines erreurs que l'on pourra rencontrer dans ce travail.

0.6. Articulation du sujet

Le sujet comprend trois chapitres. Le premier traite du cadre théorique de l'analyse des élites. Nous donnons quelques définitions portant sur le concept d' «élite». Nous montrons ensuite différentes approches de certains auteurs qui parlent de la « théorie élitiste ».

Le deuxième chapitre porte sur l'identification des élites chargées de la gestion du pays pendant la période de 1972 à 1987. Avec l'introduction de l'école au Burundi (surtout le Séminaire de Mugera) et à Astrida (Rwanda), les élites traditionnelles seront vite remplacées par les élites modernes. Dans ce chapitre, il est aussi question d'identifier ces élites en partant de leur niveau de formation et de leurs origines sociale et régionale. Cela nous permettra de voir si le pouvoir politique serait inégalement réparti si l'on considère ces enjeux régional et social. Nous voyons qu'à part le diplôme, l'appartenance à l'institution militaire et

l'activisme au sein du parti unique « UPRONA » offraient beaucoup de chances aux élites de s'accrocher au pouvoir.

Le troisième et dernier chapitre traite des pratiques clientélistes qui ont caractérisé le Burundi post-colonial. Ce sont les pratiques néo-patrimoniales telles que décrites par Jean-François BAYART et Jean-François MEDARD

CHAPITRE I : LE CADRE THEORIQUE DE L'ANALYSE DES ELITES

Au cours de leur évolution, les sociétés ont toujours connu des élites qui réglementaient les activités de toutes les branches de la vie humaine. A cet effet, le concept d'«élite» occupe une place considérable dans la littérature de la sociologie moderne. Avant d'identifier les élites dans quelques sociétés du monde, il est impératif de définir la notion d'élite au sens de la sociologie et au sens de la science politique.

A. Définitions

1. Du point de vue de la sociologie

Dans leur ouvrage « Dictionnaire critique de la sociologie » Raymond BOUDON et François BOURRICAUD donnent à l' « élite » la définition suivante :

> *« L'élite est ce groupe d'individus qui, dans un secteur quelconque des activités humaines, parviennent au meilleurs résultats en faisant prévaloir son point de vue contre celui des autre. »*[1]

Cette notion implique ici, une estimation du succès avec lequel les acteurs sociaux déploient leurs activités. Les échecs sont au contraire perçus comme mettant en œuvre une capacité de déduction.

Au sens de la sociologie, les sociologues sont d'accord pour distinguer à l'intérieur de l'élite (des élites), un sous-ensemble correspondant à la partie de l'élite (des élites) ayant une influence ou un pouvoir direct sur le système social[2] et qui peuvent être considérées comme collaborant aux guidages des systèmes sociaux. Cette dernière est héritée, puis confirmée par la famille car la naissance

[1] BOUDON (R.) et BOURRICAUD (F.), Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, PUF, 1981, p.225.
[2] Idem

suffit à déterminer si un individu appartiendra à l'élite [1] et partant s'il aura une influence de degré variable sur tel ou tel aspect de la vie sociale.

2. Du point de vue de la science politique

Au sens de la science politique, la notion d' « Elite » couvre un recensement de tous ceux qui oeuvrent à l'intérieur de l'entreprise politique. Elle désigne donc ces gens qui couvrent le « champ politique ».

Ce sont les membres de l'exécutif, les chargés de l'administration territoriale, les membres du législatif, et les dirigeants des formations politiques.

Ainsi, Guy ROCHER donne la définition suivante :

> *« L'élite est l'ensemble des personnes et les groupes qui, par la suite du pouvoir qu'ils exercent contribuent à l'action historique d'une collectivité soit par les décisions qu'ils prennent soit par les idées, les sentiments et les émotions qu'ils expriment ou qu'ils symbolisent. »*[2]

L'usage du mot « élite » désigne l'existence d'une différence, voire d'une coupure entre ceux qui sont sensés en être et ceux qui n'appartiennent pas au monde du pouvoir dans ce sens que les élites font partie « *d'une classe qui est toujours la moins nombreuse, remplit toutes les fonctions politiques, monopolise le pouvoir et jouit des avantages qui s'y attachent. »*[3]

Cette capacité d'influencer la politique revient aux élites politiques qui prennent une part importante que d'autres à la vie politique comme le souligne Georges BURDEAU :

> « *Les élites politiques sont des hommes qui sont chargés de gérer les affaires publiques, prennent des décisions, donnent des ordres et les font exécuter dans le sens que leur paraît exiger le bon accomplissement de leur fonction.*

[1] BOUDON (R.) et BOURRICAUD (F.), op cit, p.225
[2] ROCHER (G.), Le changement social, éd. HMH,1968, p.138
[3] HERMET (G.), et alii, Dictionnaire de la Science politique et des institutions politiques, Paris, Armand Colin, 1994, p.97

Ils détiennent dans l'Etat, à la fois le pouvoir de décider et l'exercice de la force contraignante. »[1]

Cette définition est complétée par Roger Gérard SCHWARTZENBERG qui parle de « l'élite du pouvoir » constituée par « *les cercles politiques, économiques et militaires qui, dans un ensemble complexe de catégories entrecroisées, partagent les décisions d'importance au moins nationale ».*[2] En consultant le Dictionnaire de la Science politique et des institutions politiques l'on peut conclure que « *toutes les sociétés, hier comme demain seront gouvernées par une élite composée par des hommes ayant des prédispositions quasi instinctives à l'emploi de leur supériorité. »*[3]

B. Les différentes approches de la théorie élitiste

1. L'Approche de PARETO

L'approche de PARETO sur les élites est d'ordre psychologique. Son effort consiste à analyser la nature et les ressources de ce qu'il appelle l' « **élite gouvernementale** ». Dans son ouvrage « La montée et la chute des élites », PARETO développe une approche psychologique des gouvernants.

Son questionnement est le suivant : « *Comment se fait-il que dans toute société, il ait comme de manière naturelle un groupe d'individus (appelés « élite ») qui commandent à la majorité (appelée « masse ») et de surcroît se fait obéir » ? Les conclusions lui poussent à affirmer que l'élite est composée de « tous ceux qui manifestent des qualités exceptionnelles ou qui font preuve d'aptitude éminente dans leur sphère d'activité. »*[4]

[1] BOURDEAU (G.), Traité de Science Politique, Paris, L.G.D.J., T.II., 1968, p.251
[2] SCHWARTZENBERG (R.G.), Sociologie politique, Paris, Montchrestien, 1977, p.566
[3] HERMET (G.), et alii, op cit, p.94
[4] SCHWARTZEBERG (R.G.), op cit, p.217

Cet auteur considère en effet qu'une élite est composée des gens les plus capables dans toutes les activités humaines. Mais au sein de cette élite générale, il se dégage une élite politique ou gouvernante, une minorité qui détient le pouvoir. Pour PARETO, ce pouvoir de l'élite signifie en même temps le pouvoir de la majorité et quoi qu'on essaie de démontrer le contraire, le pouvoir politique a toujours été et sera toujours l'autocratie, autrement dit despotique ou dictatorial. Toutefois, PARETO souligne que l'appartenance à l'élite n'est pas nécessairement héréditaire. C'est pourquoi il a introduit la notion de « circulation des élites. »

> « *Que cela plaise ou non à certains théoriciens, écrit PARETO, il est de fait que la société humaine n'est pas homogène ; que les hommes sont différents physiquement, moralement et intellectuellement. Nous devons aussi tenir compte de cet autre fait : que les classes sociales ne sont pas entièrement séparées, pas même dans les pays où il existe les castes, et que, dans les nations civilisées modernes, il se produit une circulation intense entre les différentes classes.* »[1]

En évoquant la notion de « circulation des élites », PARETO pense que pour se maintenir, une élite a besoin de l'apport ininterrompu de nouveaux éléments issus de la non-élite, et, en même temps, qu'elle est obligée d'exclure ses éléments dégénérés, « fatigués ». C'est pourquoi PARETO écrit que :

> « *Ce phénomène des nouvelles élites qui, par un mouvement incessant de circulation, surgissent des couches inférieures de la société, montent dans les couches supérieures, s'y épanouissent et, ensuite, tombent en décadence, sont anéanties, disparaissent, est un des principaux facteurs de l'histoire, et il est indispensable d'en tenir compte pour comprendre les grands mouvements sociaux* ».[2]

[1] PARETO (V.), Traité de sociologie générale, Genève, Droz, 1968, pp.1293-1294
[2] PARETO (V.), « Les systèmes socialistes» cité par SCHWARTZENBERG (R.G.), op cit, p.217

En ce qui concerne les ressources de l' « l'élite gouvernementale », PARETO dit que cette minorité doit avoir une qualité exceptionnelle, une certaine supériorité intellectuelle d'une part ; et d'autre part elle accède au pouvoir par la ruse et par la violence.

Cette supériorité intellectuelle dont profite « l'élite gouvernementale» provient du rôle de l'école qui joue la fonction de sélection des individus et de les orienter vers les positions sociales existantes. Ceci est une affirmation de Pierre BOURDIEU et de Jean Claude PASSERON :

« L'Ecole assume une fonction de sélection des individus ; cette sélection est opérée sur la base de valeurs dont la fonction latente est de garantir la reproduction des structures sociales et particulièrement la hiérarchie des classes ou plus exactement, l'opposition entre groupe dominant et groupe dominé »[1]

C'est cette compétence intellectuelle acquise à l'école qui différencie « l'élite gouvernementale » de la masse non instruite. C'est « *cette inégalité du savoir qui entraîne des égalités dans la formation d'une compétence savante en politique »*[2]

Une autre ressource dont parle PARETO et qui facilite « l'élite » à accéder au pouvoir est la ruse qui est la voie partisane : la politique ; et la force qui est la voie des armes.

La voie partisane (ruse) s'exprime à travers l'adhésion et l'activisme dans des partis politiques. L'entrée dans ces organisations politiques est libre et bénévole mais l'observation montre qu'on est stimulé par les bénéfices de toutes sortes comme le note Jacques LAGROYE :

[1] BOURDIEU (P.) et PASSERON (J.C.), La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement. Paris, Minuit, 1970, p.281

[2] BOUDON (R.), L'inégalité des chances: la mobilité sociale dans les sociétés industrielles, Paris, A.Colin, 1973, p.80

« L'appartenance à une organisation politique accroît généralement les chances d'être reconnu ou sélectionné, comme susceptible d'accéder à une position dirigeante, c'est-à-dire d'être effectivement « cooptable », « désignable » ou « éligible ». Elle fait bénéficier le candidat d'un préjugé de compétence à gouverner et d'aptitude à présenter une famille politique, un groupe d'électeur, une unité de cohésion sociale, voire la collectivité toute entière ».[1]

L'on comprend donc que « *les partis politiques s'irritent beaucoup plus des passe-droits dans la distribution des postes* »[2] politiques et administratifs.

Quant à la force, il est considéré chez PARETO comme une source très importante de « l'élite gouvernementale ».Cette force s'observe à travers « *l'armée, puissance organisée qui demeure un instrument technique à la disposition des gouvernants* »[3]. Cette dernière est une avenue parallèle à l'avenue politique et administrative.

2. Approche de Gaetano MOSCA

La théorie élitiste chez MOSCA est proche de celle de PARETO mais son approche insiste en fait sur « l'organisation ».
Dans son œuvre « Elementi di scienza politica » (Eléments de la science politique) MOSCA impose l'idée de « **classe dirigeante** »[4]. Selon lui, toute société repose sur la distinction des dirigeants et des dirigés. Le pouvoir ne peut être exercé ni par un individu ni par l'ensemble des citoyens. Il ne peut l'être que par « une minorité organisé : la « classe dirigeante », la « classe politique » (« classe politica »)[5]

[1] LAGROYE (J.), Sociologie politique, Paris, PFNSP, éd. Dalloz,1993, p.221.
[2] WEBER (M.), op cit, p.142
[3] BURDEAU (G.), op cit, T.III, p.251
[4] SCHWARTZENBERG (R.G.), op cit, p.177
[5] MOSCA (G.), cité par SCHWARTZENBERG, op cit, p.177

Pour lui, cette réalité est incontournable et universelle :

> « *Dans toutes les sociétés – depuis les moins développées et civilisées jusqu'aux plus avancées et puissantes –apparaissent deux classes de gens –une classe qui gouverne et une classe qui est gouvernée – La première toujours la moins nombreuse, assume toutes les fonctions politiques, monopolise le pouvoir et jouit des avantages qu'il entraîne, tandis que la seconde, la plus nombreuse, est dirigée et contrôlée par la première, d'une manière tantôt plus ou moins légale, tantôt plus ou moins arbitraire et violente* »[1].

L'on voit que MOSCA refuse la notion d'égalité entre les hommes. Pour lui comme pour PARETO, les hommes sont différents, aussi bien moralement qu'intellectuellement.

Quant aux ressources et la force de cette « classe dirigeante », elle proviennent de son « organisation » qui lui permet de se maintenir au pouvoir.[2]

Au total MOSCA prétend construire une explication complète de l'histoire à partir d'une analyse des élites dirigeantes car il écrit :

> « *En réalité, on peut dire que toute l'histoire de l'humanité civilisée se réduit à un conflit entre la tendance des éléments dominant à monopoliser le pouvoir politique et à le transmettre en héritage, et la tendance à la dislocation des vieilles forces et à l'émergence des nouvelles.* »[3]

Pour lui, l'histoire est essentiellement animée par les idées et les intérêts de l'élite au pouvoir.

[1] MOSCA (G.), cite par SCHWARTZENBERG, op.cit, p.177
[2] SCHWARTZENBERG (R.G.), op.cit, p.178
[3] MOSCA (G.), Cité par GUY ROCHER in : Le changement social, Paris, Ed. HMHP, 1968, p.130

C. Exemple d'identification des élites politiques

1. Les élites en France

Les éléments de l'élite française progressent en suivant généralement un **plan de carrière** bien déterminée dont les étapes s'enchaînent méthodiquement.

En effet, « *l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) injecte chaque année dans le système administratif des fonctionnaires produits à la chaîne et qui auront grosso modo des attitudes et des réactions presque les mêmes* »[1] A entendre Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, « *pour être parmi les élites françaises, il faut suivre les études aux grandes écoles (ENA, Polytechnique), aux grands corps aux Cabinets ministériels, puis de ces cabinets à des postes de haut niveau dans l'administration ou les entreprises* ».[2]

A côté de « dynastie riches en relations » ou très présentes dans les conseils d'administration qui constituent le premier cercle ; le second cercle est celui des hauts fonctionnaires qui officient dans des ministères et sont estimés très influents. Quant au troisième cercle, l'on trouve vraiment tout : « *les lauréats de l'ENA satisfaits d'eux-mêmes, les notables politiques et les dirigeants de fédération professionnelles* ».[3]

En France, une nomination à un poste clef de l'Etat nécessite en effet **un double parrainage** : le choix politique et le soutien du corps auquel on appartient.

Les grandes écoles et les grands corps sont presque devenus le moyen pour les élites politiques de se perpétuer elles-mêmes[4] car l'élite française renforce en permanence son homogénéité socio-professionnelle.

[1] SULEIMAN (E.), Les hauts fonctionnaires et la politique, Paris, Seuil, 1976, p.145
[2] SCHWARTZENBERG (R.G.), op cit, p.566
[3] WICKHAM (A.) et COGNARD (S.), La nomenklatura française, Paris, Ed. du club, 1986, p.203
[4] Idem

Après avoir considéré le cursus scolaire et socio-professionnel, les élites françaises se recrutent dans **un même espace social.** A ce propos, SCHWARTZENBERG le démontre quand il dit :

> « *Les ministres en France viennent souvent d'une couche de provenance plus élevée que le milieu où se recrute l'élu de base. Ils viennent d'une strate supérieure du plan universitaire et professionnel, cette supériorité tenant souvent elle-même initialement, à un environnement familial plus favorable* ».[1]

Du parlement au gouvernement, et malgré quelques distorsions, le personnel politique français présente une grande homogénéité[2] et apparaît comme un ensemble social clos sur lui-même. Ce sont les avocats, les journalistes, les médecins et les enseignants de grandes universités qui demeurent les catégories socio-professionnelles les mieux représentées au gouvernement et au parlement.

Protégées par le statut général de la fonction publique, ayant subi avec succès le concours de haut niveau, assurées d'une carrière stable qui se déroule en fonction des règles impersonnelles[3] ; ces catégories ci-hauts citées, appartiennent dorénavant à une véritable organisation institutionnalisée.

2. Les élites aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, « l'élite du pouvoir »est façonnée par coïncidence d'intérêts entre ceux qui disposent les principaux moyens de production et ceux qui disposent des moyens de violence récemment accrus.

[1] SCHWARTZENBERG (R.G.), op cit, p.567
[2] BIRNBAUM (P.), op cit, p.94
[3] BIRNBAUM (P.), op cit, p.61

En effet, il a été constaté qu'aux Etats-Unis, le politicien professionnel est en déclin. A ce propos, J.L. SEURIN écrit : « *Ce sont les chefs d'entreprises et les seigneurs de la guerre professionnelle qui ont pris un commandement politique explicite car il n'y a pas de véritable corps de fonctionnaires capables et intègres indépendants des intérêts privés* »[1].

Comme en France, aux Etats-Unis les élites politiques ne se recrutent pas au hasard. Les origines sociales et le cursus scolaire comptent beaucoup. Si l'on souhaite faire partie de l'élite, il est avantageux d'être blanc, passé par les écoles des protestants particulièrement épiscopalien ou presbytérien, américain de naissance et si possible d'extraction britannique ou nord-européenne. « *ceci va d'ailleurs pour le monde politique comme pour le monde des affaires, pour la justice comme pour l'armée* »[2]. Ce sont donc ces blancs d'origine anglo-saxonne appelés WASP (White, Anglo-Saxone, Protestant) qui monopolisent les postes importants. Au Gouvernement, l'élite « WASP » détient souvent les ministères très importants : le département d'Etat (Ministère des Affaires Etrangères), le Trésor (Ministre des Finances), la Défense et la Justice[3].

Dans ses études les plus récentes (*Who Rules America ?)* DOMHOFF démontre que :

> « *Les Etats-Unis sont dirigés par une élite restreinte qu'il considère comme une classe supérieure qui, au niveau national concentre une large part de la richesse nationale, qui contrôle les grandes industries et les principales banques, lesquelles à leur tour conduisent l'économie du pays* »[4]

Aux Etats-Unis, le pouvoir est institutionnalisé. Parmi ces « institutions », trois possèdent une position pivot : l'institution politique, l'institution économique

[1] SEURIN (J-L), La Présidence en France et aux Etats-Unis, Paris, Economica, 1986, p.223
[2] SEURIN (J-L), op cit, p.224
[3] SCHWARTZENBERG (R-G), op cit, p.563
[4] DOMHOFF cite par SCHWARTZENBERG (R-G), op cit, p.565

et l'institution militaire. C'est ce que C. Wright MILLS a appelé le triangle du pouvoir[1] lorsqu'il affirme qu'aux Etats-Unis le pouvoir est de plus en plus concentré entre ces trois dernières institutions. « *Ces trois grandes hiérarchies institutionnelles se pénètrent, se compénètrent, et on circule aisément et fréquemment de l'une à l'autre car à leur tête se trouvent des dirigeants, dont les origines, la formation et les intérêts sont identiques* »[2]

3. Les élites en Afrique

Avant la colonisation, chaque pays africain avait ses élites coutumières qu'on peut appeler « élites traditionnelles ». Mais dans la conception africaine moderne, les élites sont des personnes qui ont bénéficié du savoir occidental.

En Afrique, le développement de l'école coloniale a permis la formation d'une « élite intellectuelle », rapidement transformée en intelligentsia qui est sensible aux idées nationalistes de décolonisation.[3] En même temps, celle-ci se trouvait intégrée dans les cadres administratifs et politiques du territoire, à mesure que s'amorçait le mouvement de décolonisation.

Au moment de l'indépendance, cette classe d'intellectuels et de notables appelés déjà aux postes dirigeants par les régimes coloniaux prend le pouvoir. Cette classe de nouveaux cadres représente un milieu dont les traits essentiels la différencient des autres couches de la population : un niveau de vie relativement élevé, une « conscience politique » qui s'appuie sur le niveau d'instruction, l'expérience acquise au contact des institutions étrangères ou locales et les convictions idéologiques.[4]

[1] SCHWARTZENBERG (R-G), op.cit, p.563
[2] Ibid
[3] MERLE (M.), L'Afrique noire contemporaine, Paris, Armand Colin, 1968, p.324.
[4] MERLE (M.), op.cit, p.333

Au lendemain des indépendances en Afrique, ce sont les jeunes lauréats des Universités qui ont pratiquement tenu la direction des services publics et des sociétés d'Etat. Ils revendiquent les plus hautes charges de l'Etat au nom de la compétence, de la technicité, d'un certain « *pouvoir quasi-magique que leur conférerait les diplômes universitaires* ».[1]

A côté de l'élite civile, une autre catégorie d'élite trouve son origine dans l'armée. En effet, après l'accession à l'indépendance par la plupart des pays africains, le phénomène de coup d'Etat militaire se manifesta. Depuis ces années là, l'armée devenait une institution où se recrute l'élite politique.
Dans ce cas, le groupe organisé qui avait opéré le coup d'Etat exerce une autorité fondée en premier lieu sur des relations de loyauté personnelle.
A ce sujet Jean-François Médard nous dit que :

> « *La personne qui exerce l'autorité n'est pas un supérieur mais un chef personnel. Son entourage n'est pas composé essentiellement d'officiels, mais de dépendants personnels{...} ce qui détermine la relation de l'entourage administratif avec le chef n'est pas l'obligation impersonnelle liée à l'office, mais la loyauté personnelle au chef* »[2]

C'est à partir de ce phénomène de coup d'Etat que commence l'émergence des militaires en Afrique. Pour trouver la légitimité, ces chefs militaires s'appuyaient le plus souvent sur des constitutions qui peuvent être analysées comme des instruments de la domination.

[1] MAURICE (A.) et alii, Naissance d'un Etat Noir, Paris, L.G.D.J., 1969, p.322
[2] MEDARD (J.F), Etats d'Afrique Noire, Paris, KARTHALA,1991, p.327

4. Les élites au Burundi

a) Les élites traditionnelles

Avant que le Burundi ne soit colonisé, il avait une organisation au niveau politique qui lui était propre. Il était constitué en Etat qui s'étendait sur un espace territorial national.

En ce qui concerne l'administration, il y avait en haut de l'échelle le « Mwami » qui était la source même du pouvoir. Il était chef d'Etat, mais aussi « Père des Barundi », personnage hors paire doté de qualités quasi-naturelles, censé être né avec des semences de principales plantes, il incarnait la loi et les coutumes du pays. « *C'est lui qui choisissaient non seulement les membres de son entourage mais aussi en principe, tous les dirigeants répartis à travers les provinces* »[1]

A part le « Mwami », nous avons choisi de cibler trois groupes à savoir les « Baganwa », les « Bashingantahe », et les « élites politico-culturelles ». (Abanyamabanga b'ibwami) qui constituaient à notre sens, l'ensemble de la classe dirigeante fondamentale du Burundi ancien.

1° Les Baganwa

Le terme était utilisé pour désigner à la fois un fils du roi, un prince, ou un chef provincial de sang royal quelque soit le niveau de la hiérarchie où il s'insérait. Le premier aspect qui caractérisait l'aristocratie « ganwa » était la formation spécifique dispensée à ses enfants. C'était en fait une éducation destinée à préparer les « ganwa » à devenir de vrais futurs dirigeants « *c'était une formation à la fois professionnelle, physique et morale* »[2]

[1] MWOROHA (E.), sous la dir. Histoire des origines à la fin du XIXème siècle, Paris, Hatier, 1987, p.120
[2] Idem

Dès leur jeune âge, les « Baganwa » passaient leur temps à se préparer à être de maîtres guerriers, à faire la course, à exécuter des sauts en hauteur, à jouer des tric-trac bref, à être dynamiques.

Les Baganwa peuvent être appelés élite politique traditionnelle car ils avaient une mainmise sur l'administration provinciale. A ce propos, A.GILLE disait que :

> *« Il nous paraît plus juste de dire : il existe un organisme politique de domination par les « Baganwa » sur le Burundi. En ce sens que l'organisme politique est tout entier concentré dans les mains des princes, essentiellement à leur profit, qu'on ne voit aucun lien de la participation de la masse de cet organisme »*[1].

L'aristocratie « Ganwa » est considérée comme une élite traditionnelle car grâce à son organisation politique, elle est parvenue à prendre les rênes du pouvoir pendant plusieurs années.

Pendant la colonisation, les « Baganwa » ont été intégrés au nouvel ordre politique. Sans participer directement aux institutions politiques, ils faisaient cependant partie de l'appareil d'Etat au niveau des administrations locales.

2° Les élites politico-culturelles (Abanyamabanga b'Ibwami)

C'est un corps de « Clercs » qui assurait la cohésion idéologique que la royauté en perpétuant les rites initiatiques royaux. Il s'agissait en fait des grands connaisseurs des pratiques du pouvoir, notamment les cultes royaux, les rites d'accession au pouvoir, les rites funéraires, l'organisation des grandes fêtes de la monarchie comme le « muganuro ». Le savoir de ces spécialistes était indispensable à la bonne marche de la monarchie en ce sens qu'ils incarnaient l'idéologie du

[1] A.GILLE, cite par MWOROHA (E.), op.cit, pp.138-139

pouvoir. C'est ce que Antonio GRAMSCI a appelé « *les intellectuels organiques* »[1]

Parmi ces spécialistes des secrets (amabanga) de la royauté, nous pouvons citer les « Baganuza » fournisseurs du sorgho rituel, spécialistes des tambours (fabricants et batteurs) appelés « Abatimbo », les « Biru » qui gardaient les sites funéraires des rois, et ces femmes ritualistes qui étaient attachées à la cour à titre religieux.

Il est important d'évoquer les devins (Abapfumu) spécialistes du surnaturel chargés en fait de trouver des solutions au maux et aux incertitudes, tant politiques que personnelles qui pouvaient atteindre le roi, sa famille et son pouvoir.

Parmi eux, on trouvait des experts en divination, mais aussi des praticiens de la santé. Il faudrait aussi évoquer les faiseurs de pluies (Abavurati). Outre ces spécialistes, beaucoup de fidèles du roi, initiés au kubandwa (Ibishegu), c'est-à-dire du culte de Kiranga , pouvaient être consultés en cas de difficultés.

Selon les écrits du professeur Emile MWOROHA, «*l'ensemble des hommes de secrets jouaient un grand rôle dans la marche du royaume. L'Etat était organisé dans la conscience des gens autour des forces du sacré et ce n'est pas un hasard si le régime colonial livra une guerre sans merci contre les « Banyamabanga », garants de la continuité idéologique de la communauté politique burundaise* »[2].

3° les Bashingantahe

L'institution des bashingantahe est une des institutions qui ont servi de fondement et de référence pour la vie culturelle et socio-politique du Burundi. Elle était présentée comme le fondement et le pilier de la société. Nous avons choisi de

[1] MWOROHA (E.), Peuples et rois de l'Afrique des lacs, cité par MEDARD (J.F.), op.cit, p.277
[2] MWOROHA (E.) et alii, Histoire du Burundi des origins à la fin du XIXème, Paris, Hatier, 1987, p.217

ranger les « Bashingantahe » parmi les élites traditionnelles car leur rôle dans la régulation de la vie socio-politique est incontournable.
Sur le plan politique, les « Bashingantahe » assuraient la collégialité et la régulation du pouvoir. Le professeur Emile MWOROHA décrit cette situation d'une manière suivante :

> « *C'est une institution qui imprégnait l'ensemble de la hiérarchie politique et administrative depuis la base jusqu'au sommet de l'Etat* »[1]

Comme le dit aussi Adrien NTABONA, « *face à la monarchie, sacrale traditionnelle, située au sommet de l'Etat et de la société ; face à une administration pyramidale descendante émanent de la cour royale, le «mushingantahe» était debout, incarnant les aspirations issues de la base. Il était donc un complément de l'administration et se sentait être un gardien indéfectible de la société.* »[2] Ainsi, l'institution des « Bashingantahe » transcendait les familles, les lignages, les régions et toutes les composantes de la société burundaise.

Ces autorités arbitrales représentaient un pilier essentiel du système politique burundais. Le roi et les chefs devaient en tenir compte et leurs propres conseillers étaient constitués de membres éminents issus de ce milieu de notables.

Au niveau social, l'institution des « Bashingantahe » fut considérée comme la source la plus légitime de régulation sociale et de résolution des conflits qui opposaient régulièrement les « grands » aux « grands », les « grands » aux « petits » et les « petits » entre-eux.

Dans son organigramme du pouvoir monarchique pré-colonial, le professeur Emile MWOROHA avait placé les autorités arbitrales que sont les

[1] MWOROHA (E.) «L'enracinement de la recherche historique dans la culture populaire de «l'enclos» et de la «colline» au Burundi du XIX ème S-XXème» in Culture et société, Revue de civilisation Burundaise n°XI, p.12
[2] NTABONA (A.), «Responsabilité sociale et tissage de l'unité des Barundi» in Au cœur de l'Afrique, n°2, 1990 p.147

«Bashingantahe» entre les autorités administrantes de toutes catégories (appareil administratif de la monarchie) et de la population. Nous pouvons deviner le rôle hégémonique (dans le sens gramscien du terme) que devait jouer cette institution entre la monarchie et la masse des sujets. Elle était mieux placée et avait l'accès aux nombreux avantages sociaux. Selon Elias SENTAMBA, « *cette institution était une des ressources indispensables aux avantages sociaux. Il n'était donc pas étonnant que sa porte d'accès ait été rigoureusement verrouillée* »[1].
A la limite, « *il est légitime de se poser la question de savoir si le critérium des valeurs socio-morales et de maturité n'étaient pas plus un instrument inconscient de l'action de verrouillage d'accès à l'institution et donc aux avantages sociaux y relatifs plutôt qu'un examen fondé sur mérite objectif.* »[2]

Par ailleurs, les critères de sélection pour accéder à cette institution étaient quelques peu subjectifs. Comme le fait observer à juste titre Julien NIMUBONA, « *beaucoup d'hommes adultes mourraient sans être investis « Bashingantahe » alors même que les fils des « Grangs » y accédaient quasi automatiquement lors de leurs mariages ou de nomination à la tête des circonscriptions administratives* »[3].

b) Les élites modernes

Les élites modernes sont ces gens qui ont subi une grande influence de l'école occidentale et qui adoptent souvent le mode de vie à l'instar des occidentaux. C'est surtout la compétence mesurée d'après les critères modernes de diplômes et de scolarisation qui les désigne comme telles.

Les premières élites modernes burundaises sont formées à l'école coloniale et post-coloniale.

[1] SENTAMBA (E.), Approches thématiques des faits sociaux et économiques, Bujumbura,UB, 2ème Lic ; Histoire, S.P., 2004

[2] Idem

[3] NIMUBONA (J.), Analyse des représentations du pouvoir politique: Le cas du Burundi, Thèse, ville neuve d'ASCQ, Presses universitaires du septentrion, 2003, p.283

Elles représentent un groupe cohérent, qui se distingue des autres couches de la société notamment les paysans, les non-instruits et les pauvres.

A l'époque coloniale, la catégorie des burundais scolarisés et christianisés formait en fait une sous-élite par rapport évidemment aux agents de la colonisation. Cette élite dite moderne venait en quelque sorte pour remplacer l'élite traditionnelle qui avait dirigé le Burundi pendant plusieurs années.

Après l'ascension du Burundi à l'indépendance, ces élites se constituèrent en une catégorie de super-élite qui s'installa au sommet de la structure socio-politique, occupant les places laissées par d'anciens colons, les autres devenant ainsi des fonctionnaires moyens remplaçant les employés subalternes de l'administration coloniale.

1° Les « Diplômés »

Il importe bien de classer les diplômés parmi les élites modernes car « *la maîtrise du savoir occidental conditionne l'accès au pouvoir et à l'économie* »[1]

Dès les débuts de la colonisation, l'école a puissamment concouru au modelage de la stratification sociale ; elle était une partie intégrante du processus de « Chevauchement » cela est demeuré si vrai qu' « *elle est l'un des enjeux les plus valorisés des stratégies individuelles ou sociales* »[2].

Au Burundi, deux écoles à savoir le Petit Séminaire de Mugera et le Groupe Scolaire d'Astrida ont produit les premiers diplômés du pays.

Créé en 1926, le Petit Séminaire de Mugera fut le premier établissement secondaire d'enseignement général au Burundi. Il a été très bénéfique en ce qui concerne la formation de l'élite burundaise.

[1] BAYART (J.F.), L'Etat en Afrique, Paris, Fayard, 1989, p.104
[2] Idem

A part le rôle de fournir les premiers candidats burundais aux études supérieurs, le Petit Séminaire de Mugera a joué un rôle dans la formation des petits cadres qui pouvaient être employés dans divers domaines notamment dans l'enseignement.
En matière politique, « *les Petits et Grands Séminaires ont fournis des nationalistes qui ont lutté pour l'indépendance du pays car ceux qui n'étaient pas admis aux fonctions sacerdotales passaient à la politique* »[1].

Quant au Groupe Scolaire d'Astrida, il a été fondé en en 1932 par les Frères de la charité. Au départ, il était destiné à la formation des futurs chefs et agents de l'administration coloniale. Vers les années d'indépendance, il y a eu une course à la recherche des cadres qui pourraient organiser le pays après le départ des Belges. Par après, les anciens « Astridiens » profitent du courant des indépendances en Afrique pour recevoir des bourses d'études à l'étranger.
Dans le combat politique, les diplômés d'Astrida ont pris le devant. Vers les années 1958-1959, avec la création des premiers partis politiques au Burundi, les « Astridiens » avaient une très grande représentativité car les principaux leaders des partis politiques étaient presque exclusivement des « Astridiens »[2].

A titre illustratif, parmi les quatre leaders de l'UPRONA (*P. MIREREKANO, A. MUHIRWA, Z. NTIRYICA, et L. RWAGASORE*), ceux du P.D.C. (*J. BIRORI, J.B. NTIDENDEREZA, BIGIRINDAVYI et GASHIRAHAMWE*) et quatre du P.D.R. (*P. BIGAYIMPUNZI, KAYONDE, NGOWENUBUSA et KAVUMBAGU*) étaient également des « Astridiens »[3].

Les diplômés du Séminaire de Mugera et ceux du Groupe Scolaire d'Astrida ont été très influents dans la politique si l'on analyse la composition des trois premiers gouvernements du Burundi indépendant.

[1] NDAYISHIMIYE (P.), Les élites politiques et administratives du Burundi Post-colonial: Réflexion interprétative des crises à partir de la capacité des acteurs (1962-1972) Bujumbura, Mémoire, UB, Histoire, p17
[2] NTABAHUNGU (J.), La place des Astridiens (Ancienne Ecole D'Astrida) dans la vie socio-économique du pays et leur rôle dans la lutte pour l'indépendance au Burundi, Bujumbura, UB, Mémoire, p.30
[3] NDAYISHIMIYE (P.) op.cit, p.29

Tableau n°1 : Le premier gouvernement

Ministères	Noms des membres du gouvernement	Ecole
1.Premier Ministre	L. RWAGASORE	Astridien
2.Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances	P. NGENDANDUMWE	Universitaire
3.Ministre de la Justice	P.C. NUWINKWARE	Séminariste
4.Ministre des Affaires Sociales	J. NTIRUHWAMA	Astridien
5.Ministre de l'Intérieur	A. MUHIRWA	Astridien
6.Ministre de l'Economie	F. KATIKATI	Astridien
7.Ministre de l'Agriculture	A. NYAMOYA	Astridien
8.Ministre de la Santé publique	A. BAREDETSE	Séminariste
9.Ministre de l'Education Nationale	P. NGUNZU	Astridien

Source : NDAYISHIMIYE (P.), op cit , p.30.

Sur 9 Ministres un seul était universitaire, les autres étaient soit lauréats d'Astrida soit lauréats du Séminaire. De plus, l'on voit que les Astridiens avaient une place considérable.

Tableau n° 2 : Le Gouvernement du 1er Juillet 1962

Ministères	Noms des membres du Gouvernement	Ecole
1. Premier Ministre	A. MUHIRWA	Astridien
2. Vice- Premier Ministre	P. NGENDANDUMWE	Universitaire
3. Ministre de la Justice	P. C. NUWINKWARE	Séminariste
4. Ministre des Affaires sociales	G. NKESHIMANA	Astridien
5. Ministre de l'Intérieur	A. NYAMOYA	Astridien
6. Ministre de l'Economie	F. KATIKATI	Astridien
7. Ministre de l'Agriculture	H. RURAMUSURA	Universitaire
8. Ministre de la Santé Publique	A. BAREDETSE	Séminariste
9. Ministre de l'Education Nationale	P. NGUNZU	Astridien
10. Ministre des Travaux Publics	I. NDIMANYA	Séminariste
11. Ministre des Affaires étrangères et du Commerce	L. NIMUBONA	Universitaire
12. Secrétaire d'Etat à la Défense	Z. NICAYENZI	Universitaire
13. Ministre des Télécommunications	J. NICAYENZI	Séminariste

Sur 13 Ministres, 3 seulement étaient universitaires, les autres étaient soit lauréats d'Astrida, soit lauréats du Séminaire.

Tableau n° 3 : Gouvernement du 18 Juillet 1963

Ministères	Noms des membres du Gouvernement	Ecole
1. Premier Ministre	P. NGENDANDUMWE	Universitaire
2. Vice- premier Ministre	P. MASUMBUKO	Astridien
3. Ministre de la Justice	P.C. NUWINKWARE	Séminariste
4. Ministre des Affaires sociales	G. NKESHIMANA	Astridien
5. Ministre de l'Intérieur	P. BUBIRIZA	Astridien
6. Ministre de l'Economie	I. LIBATORE	Astridien
7. Ministre de l'Agriculture	H. RURAMUSURA	Universitaire
8. Ministre de la Santé Publique	P. MASUMBUKO	Universitaire
9. Ministre de l'Education Nationale	A. KABUGUBUGU	Astridien
10. Ministre des Travaux Publics	Z.NTIRYICA	Astridien
11. Ministre des Affaires étrangères et du Commerce	L. NIMUBONA	Universitaire
12. Secrétaire d'Etat à la Défense	Z. NICAYENZI	Universitaire
13. Ministre des Télécommunications	F. KATIKATI	Astridien

Sur 13 ministères 5 étaient seulement universitaires, les autres étaient lauréats d'Astrida et du Séminaire.

Le Groupe scolaire d'Astrida et le Petit Séminaire de Mugera ont donc produit des premiers « diplômés » du pays. Ces derniers deviennent très vite influents dans la gestion du pouvoir politique. On pourrait même dire que ces deux écoles stimulaient l'ambition politique par les possibilités de compétence intellectuelle qu'elles offraient.

Ces « Astridiens », les anciens séminaristes, les quelques diplômés des universités furent placés à la tête des grands postes de responsabilité.

Les uns devinrent députés, les autres ministres, hauts fonctionnaires de l'administration, chefs militaires, dirigeants des partis, membres du clergé indigène... *« Il y en a ceux qui occupent même jusqu'aujourd'hui des postes dans l'administration centrale, dans l'armée ou dans le privé. »*[1]

Peu à peu, l'élite traditionnelle perd ses pouvoirs et fut remplacée par ces détenteurs du savoir occidental.

Quant aux élites influentes sous la première et la deuxième République, elles ont fréquenté les écoles déjà implantées sur place avant d'aller faire les études supérieures à l'étranger ou à l'Université Officielle de Bujumbura. Ces écoles sont entre autre : le Collège du Saint- Esprit, le Collège Notre Dame de Gitega, le Collège Don Bosco de Ngozi, etc.

2° Les « Baptisés »

Avant l'arrivée du colonisateur, les Barundi avaient une croyance importante en Imana, le Dieu des Barundi. La religion traditionnelle était même un facteur d'organisation politique. C'était un élément très important car on ne peut pas parler de culture au Burundi en laissant de côté la croyance dans l'Imana.

Au temps de la colonisation, la religion traditionnelle fut méprisée par le pouvoir colonial. Pour se faire obéir, les chefs, sous-chefs, les Bashingantahe devaient se faire baptiser car il était de grand prestige d'être l'homme de l'Eglise (surtout catholique).

Pendant ce temps là, l'Eglise et l'administration coloniale travaillaient main dans la main. Les chefs « non-baptisés » étaient éloignés de l'administration.

Ainsi *«pour garder leur bonne place et sauvegarder leurs intérêts, les chefs et sous-chefs devaient d'abord se faire baptiser et prier, respecter le mariage religieux, renoncer à la polygamie et au divorce »*[2].

[1] KIGEME (P.), L'élite burundaise et la crise d'octobre de 1965. Bujumbura, UB., Mémoire, Histoire, 1999, p.4

[2] SIMBAKWIRA (Z.), Histoire sociale de la mission de MPINGA, 1945-1975, Bujumbura , UB, Mémoire,1986, p.63

Peu à peu, le baptême devint un critère de sélection des autorités coutumières. Par là, l'Eglise commençait à s'ingérer dans les affaires politiques. A ce propos, SIMBAKWIRA affirme que :

> « *La présence de l'Eglise ne s'exprime pas seulement dans des prises de positions strictement politiques, mais aussi par la dimension de sa présence religieuse. La plupart des nouveaux dirigeants étaient formés dans des établissements scolaires catholiques. Par conséquent, ils étaient imprégnés des idées sur la morale et les valeurs chrétiennes qui ne manquaient pas d'influer sur leurs décisions politiques* »[1].

Aux yeux de la population, les chrétiens et les prêtres sont jusqu'aujourd'hui hommes de respect. Au temps de la colonisation, « *les catéchistes étaient des hommes « évolués » et jouissaient d'une grande considération et étaient exemptés des corvées coloniales et de la chicote* »[2]

Dans la recherche de l'indépendance du Burundi, certains prêtres ont usé de leur influence tant morale que politique et ont été très actifs à tel point qu'on puisse les considérer comme des élites politiques de ce temps-là. Il se produit ainsi « *une couche de lettrés à statut particulier dont une hésitation entre le pouvoir spirituel religieux et le pouvoir temporel politique est manifesté* »[3]

[1] SIMBAKWIRA (Z.), op.cit, p.63
[2] MEZERO (A.), La place des évolués dans la Société Burundaise (1940-1961), Bujumbura, UB, Mémoire, 1984, p.84
[3] LACINE (S.), Tribalisme et Parti unique en Afrique Noire, Abidjan, PFNSP, 1977, p.111

3° Les « Riches « Abakize »

L'indépendance en Afrique a rendu possible l'accès direct aux ressources de l'Etat. Elle a accordé les avantages aux élites autochtones, jadis bridées par la tutelle du colonisateur[1]. Quand ces dernières ont commencé à participer au pouvoir, elles ont eu une emprise sur l'économie et sont devenues des « maîtres ». La position par rapport à l'appareil étatique *« leur a déterminé le statut social, la forme de la relation à l'économie et à la puissance matérielle »*[2]

La fin de l'occupation coloniale sanctionnait la levée de nombreuses contraintes politiques, administratives et économiques qui contrariaient l'appétit et les projets des accumulateurs africains. Elle leur ouvrait la maîtrise du cadastre, du crédit, du fisc, des offices de commercialisation de cultures de rentes, de l'investissement public, de la négociation avec le capital privé des importations[3]. C'est cette raison qui nous permet de classer les « Riches » parmi les élites modernes car une distance par rapport à la masse paysanne (pauvre) était remarquable.

[1] BAYART (J.F.), op cit, p.103
[2] BALANDIER (G.), Anthropologie politique, Paris, PUF, 1969 (2ème éd.), pp.1997-1998
[3] BAYART (J.F.), op cit, p.104

CHAPITRE II : IDENTIFICATION DES ELITES GOUVERNEMENTALES DU BURUNDI

Dans le présent chapitre, il importe de bien identifier les élites politiques gouvernementales au Burundi. Pour ce faire, nous distinguons les élites de la 1ère République et celles de la 2ème République.

A. Les élites sous la 1ère République

1. Les élites politico-militaires

« Le lundi, 28 novembre 1966, à 15heures, les forces armées prennent position à toutes les artères stratégiques de la Capitale burundaise, Bujumbura, intimant l'ordre à tout le monde de rentrer chez soi, diffusant de la musique militaire à la radio »[1]. C'était le coup d'Etat militaire qui mit fin à la monarchie burundaise qui avait duré plusieurs années.

Le Capitaine Michel MICOMBERO qui était à la tête du coup fit une déclaration à la Radio Nationale du Burundi :

« ...Peuple murundi, notre patrie est trahie, l'armée est déshonorée, MWAMBUTSA et NTARE ont flétri notre honneur et celui de nos ancêtres... Armée! Officiers, soldats et caporaux, n'abandonnez pas la cause noble que vous devez toujours défendre...Chers compatriotes! Devant cette haute trahison de NTARE V, conscient que le régime monarchique est la cause de tous les malheurs du népotisme et de la corruption, fidèle à la promesse que je vous ai faite, celle de défendre le Burundi et ses habitants et uniquement dans l'intérêt supérieur de la Nation, JE DECLARE DECHU LE ROI NTARE V. A PARTIR DE CE MOMENT, J'ASSUME TOUTES LES PREROGATIVES DE CHEF D'ETAT DU BURUNDI »[2]

[1] MANIRAKIZA (M.) Burundi: De la révolution au régionalisme, 1966-1976, Paris-Bruxelles, Le Mât de Misaine, 1992, p.19

[2] Déclaration du Capitaine Michel MICOMBERO, cité par MANIRAKIZA, op cit, p.22.

Comme tout pouvoir a toujours besoin de légitimité, le nouveau « maître » diabolise la monarchie et la présente comme la source de tous les malheurs.
« Le nouveau pouvoir promet des merveilles par rapport au « chaos » antérieur et cette croyance semble être partagée par la communauté politique et la masse des dirigés »[1]

Il fut créé provisoirement un Comité National de la Révolution formé exclusivement par des militaires en attendant la formation d'un nouveau gouvernement. Les membres du CNR sont les suivant :

Tableau n° 4 : Les membres du C.N.R.

Nom et Prénom	Grade	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1.MICOMBERO M.	Capitaine	TUTSI	2ans à l'Ecole Royale	Bururi
2.SOTA S.	Commandant	TUTSI	Astridien	Bururi
3.NDAYAHOZE M.	Commandant	HUTU	Astridien/St.Syr	Bujumbura
4.HARERIMANA	Capitaine	HUTU	Moniteur	Bujumbura
5.NDIKUMANA	Commandant	TUTSI	Ecole des Douanes	Rutana
6.NTAHONSIGAYE	Commandant	TUTSI	Cycle inférieur Ec. Auxiliaire	Bururi
7.SHIBURA A.	Major	TUTSI	Astridien/St.Syr	Bururi
8.NKORIPFA D.	Capitaine	GANWA	Séminariste (3ème année)	Cankuzo
9.BURASEKUYE	Capitaine	HUTU	Professionnel (section bois)	Bururi
10.SINDUHIJE J.	Commandant	TUTSI	Moniteur de Rusengo	Bururi

Sur 10 membres du CNR, 1 seul était Ganwa. Cela montre que le « Chef » commençait à éloigner de son pouvoir les membres de la monarchie.

[1] NIMUBONA (J.), Election présidentielle du 1er Juin 1993 au Burundi. Problématique de la légitimation en situation de dynamique socio-politique. Bordeaux, Mémoire, DEA, 1994, p.18

2. Les élites gouvernementales

La période sur laquelle nous travaillons (1972-1987), c'est une période qui a connu de grandes perturbations politiques et sociales, l'enjeu ethnique et régional atteignait son sommet. Il est donc intéressant d'identifier la composition des gouvernements, des gouverneurs de provinces, de la haute administration tout en relevant les identités ethniques et régionales des élites.

Tableau n°5 : Gouvernement du 14/07/1972

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1.MICOMBERO M.	Président de la Rép. Chef du Gouvernement et Ministre de la Défense	TUTSI	2 ans à l'Ecole Royale	Bururi
2.NYAMOYA A.	1er Ministre, Ministre de l'Intérieur et Secrétaire exécutif du Parti	TUTSI	Astridien vétérinaire	Ngozi
3.SIMBANANIYE A.	Ministre des affaires Etrangères, Coopération et Plan	TUTSI	Licencié en droit et en philosophie	Bururi
4.MPOZAGARA G.	Ministre de la Justice	TUTSI	Licencié en droit	Muramvya
5.BITARIHO C.	Ministre de la Santé Publique	TUTSI	Docteur en médecine	Muramvya
6.KANUMA L.	Ministre des Travaux publics, Transport et équipement	TUTSI	Collège St. Paul de Bukavu	Bururi

7. BIMAZUBUTE J.	Ministre de l'Education nationale	TUTSI	Séminariste	Bururi
8.BIHORUBUSA B.	Ministre des Affaires sociales	HUTU	Moniteur	Ngozi
9.BARAKAMFITIYE G.	Ministre de la Fonction publique	HUTU	Séminariste	Gitega
10.NTAHOKAJA A.	Ministre délégué à la Présidence	TUTSI	Diplômé administratif	Ruyigi
11.NIKOBAMYE G.	Ministre de l'Information	HUTU	Licencié en Droit	Bubanza
12.HICUBURUNDI J.	Ministre des Finances	TUTSI	Astridien moniteur	Bujumbura
13.BARAKAMFITIYE G.	Ministre de l'Economie	HUTU	Séminariste	Bururi
14.BIGAYIMPUNZI P.	Ministre de l'Agriculture et Elevage	GANWA	Diplômé administratif	Ngozi
15.BWAKIRA M.	Ministre des Communications et de l'Aéronautique	TUTSI	Universitaire	Bujumbura

Source :Décret présidentiel n° 500/78 du 14/7/1972 in BOB 8/72, p.391.

Sur 15 ministres, 10 étaient Tutsi soit 2/3 ; 4 étaient Hutu et un seul Ganwa. Cela montre que l'ethnisme commençait à atteindre son sommet à cause des événements sanglants d'Avril 1972.

Tableau n°6 : Gouvernement du 11/11/1974

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1.MICOMBERO M.	Président de la Rép. Chef du Gouvernement et Ministre de la Défense	TUTSI	2 ans à l'Ecole Royale	Bururi
2.BIZINDAVYI B.	Ministre de l'orientation et Secrétaire exécutif du Parti	TUTSI	Astridien Vétérinaire	Ngozi
3.BIMAZUBUTE J.	Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération	TUTSI	Humaniste	Bururi
4. RWURI J.	Ministre de l'Intérieur	TUTSI	Officier Militaire	Bururi
5.MINANI Ph.	Ministre de la Justice	TUTSI	Licencié	Bururi
6.MPOZAGARA G.	Ministre de l'Economie et des Finances	TUTSI	Licencié en droit	Muramvya

7.BIGAYIMPUNZI P.	Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	GANWA	Diplômé administratif	Ngozi
8.BARAKAMFITIYE G.	Ministre de la Fonction publique	HUTU	Séminariste	Gitega
9.SIMBANANIYE A.	Ministre de l'Education Nationale et de la culture	TUTSI	Licencié en Droit et en Philosophie	Bururi
10.NZAMBIMANA E.	Ministre des travaux publics, des transports et de l'Equipement	TUTSI	Militaire Ingénieur	Bururi
11.BARAKAMFITIYE D.	Ministre des affaires sociales et du travail	HUTU	Séminariste	Bururi
12.NINDORERA J.	Ministre de la Santé publique	TUTSI	Astridien	Kirundo
13.BWAKIRA M.	Ministre des Communications et de l'Aéronautique	TUTSI	Universitaire	Bujumbura

Source : Décret présidentiel n°273 du 11/11/1974 in BOB, 3/75 p.69.

Sur 13 ministres, 10 ministres étaient tutsi, 2 étaient hutu et un seul Ganwa ; 7 parmi eux soit 1/3 provenaient de la province de Bururi ce qui montre que le régionalisme était poussé à outrance.

3. L'Administration provinciale

Tableau n° 7 : Les Gouverneurs de province : à partir de 1972 jusqu'en 1976

Province	Nom et Prénom	Ethnie	Scolaire	Province d'origine
1. BUBANZA	1.NZISABIRA G.	TUTSI	Moniteur,Off.Mil	Bururi
	2. KARORERO E.	TUTSI	Séminariste	Muramvya
	3. MPFUBUSA Z.	TUTSI	Universitaire	Gitega
	4.SINZINKAYO E.	TUTSI	Séminaire, Off. Mil.	Bujumbura
2.BUJUMBURA	1. KANUMA L.	TUTSI	Collège St Paul de Bukavu	Bururi
	2.NDIKUMANA G.	TUTSI	Formation douanière (Off. Mil.)	Rutana
3. BURURI	1.NDUWINGOMA S	TUTSI	Moniteur (Off. Mil.)	Bururi
	2. NIMUBONA A.	TUTSI	Moniteur (Off. Mil.)	Ngozi
	3. RUMBETI A..	TUTSI	Moniteur	Bururi
4. GITEGA	1. SINDUHIJE J.	TUTSI	Moniteur (Off. Mil.)	Bururi
	2. BIZIMANA S.	TUTSI	Formation des frères	Kirundo
	3. MANDI S.	TUTSI	Moniteur (Off. Mil.)	Ngozi
5.MURAMVYA	1. NYANDWI R.	TUTSI	Moniteur (Off.Mil.)	Rutana
	2. NKWIRIKIYEG	TUTSI	Moniteur	Bururi
	3.MAKOKWE J.W.	TUTSI	Formation en théologie	Karusi
	4.BARANDAGIYE G.	TUTSI	Séminariste	Bujumbura
6.MUYINGA	1.GATOGATO G.	TUTSI	-	Ruyigi
	2.BARAHINDUKA J.	TUTSI	Astridien	Bururi
7. NGOZI	1. BIZOZA J.	TUTSI	Astridien	Bururi
	2. NIYONZIMA F.	TUTSI	Moniteur	Bururi
	3. GAHIRO A.	TUTSI	-	Muramvya
	4. NDIKUMANA G.	TUTSI	Formation douanière	Rutana
8. RUYIGI	1. KARORERO E.	TUTSI	Séminariste (Off. Mil.)	Muramvya
	2. MAKOKWE J.W.	TUTSI	Théologie	Karuzi
	3. SAKUBU L.	TUTSI	Technicien	Ngozi

Pendant une période de 4 ans (1972 – 1976) tous les gouverneurs de provinces, étaient Tutsi.

4. La haute administration publique

En évoquant ici la haute administration, nous voudrions parler des responsables de hauts postes qui sont souvent convoités. Nous avons ciblé notamment les directeurs généraux des entreprises publiques et parapubliques.

Avant d'identifier les « patrons » de quelques grandes entreprises étatiques ou para – étatiques, il convient de signifier que « *la haute administration constitue une aristocratie de la compétence technique* »[1]. Elle forme ainsi un véritable ensemble professionnalisé que constitue le personnel politique[2], d'où elle est classée parmi les élites politiques qui utilisent un savoir scientifique. Une autre raison qui nous pousse à parler de la haute administration est que « *les entreprises publiques et parapubliques constituent des réservoirs financiers presque inépuisables pour ceux qui les gèrent et pour les autorités politiques qui les coiffent* »[3]. Elles donnent donc une emprise sur l'économie des responsables et par conséquent du « pouvoir » de ces derniers.

Quant à Roger Gérard SCHWARTZENBERG, il affirme qu'il y a symbiose entre le pouvoir politique, la haute administration et le monde des affaires : « *le pouvoir politique, la haute administration et le monde des affaires tendent à se compénétrer, pour former un «triangle du pouvoir », une caste dirigeante.* »[4]

[1] BIRNBAUM (P), op cit, p.59
[2] Idem
[3] BAYART (J. F), op cit, p.552
[4] SCHWARTZENBERG (R-G), op-cit, p.552

Tableau n° 8 : La haute administration publique

Entreprise/institution	Nom et Prénom	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. B. R. B.	KIDWINGIRA B.	TUTSI	Licencié	Bururi
2. O. T . B.	NICAYENZI Z.	TUTSI	Licencié	Gitega
3. INSS	MASENGE V.	TUTSI	Séminariste	Gitega
4. REGIDESO	1.GASHIKANYI A	TUTSI	Ingénieur	Bururi
	2. NIYUNGEKO T.	TUTSI	Ingénieur	Bururi
5. OCIBU	1. MANIRAKIZA E	-	Licencié	Karuzi
	2. NJANGWA A..	TUTSI	Ir.Agronome	Muramvya
6.UNIVERSITE	1.Père BARAKANA G.	TUTSI	Docteur	Ruyigi
	2. NICIMPAYE B.	TUTSI	Licencié	Muramvya
7. ONATEL	GAHUNGU P. C.	TUTSI	Licencié	Ngozi
8. BNDE	KAMWENUBUSA B.	TUTSI	Licencié	Bubanza
9. LONA	NZIGAMASABO Th.	TUTSI	Licencié	Kayanza
10. R.N. P.	NTAWIGAYA B.	TUTSI	Astridien	Muramvya

A travers ce tableau nous lisons que les « patrons » de ces entreprises/institutions étaient originaires des pouvoirs des provinces diverses. Toutefois, nous constatons qu'ils appartenaient tous à la même ethnie « Tutsi ».

B. Les élites sous la deuxième République

Vers la fin d'une dizaine d'années qu'elle a duré, la 1ère République qui se nommait « Libératrice » n'a pas tardé à plonger dans une situation de haine et de méfiance ethnique ou encore dans le régionalisme.

La politique était dominée par des intrigues tandis que des journées et des nuits étaient consacrées aux mondanités. Selon Marc MANIRAKIZA, « *les courtisans s'en donnaient à cœur joie* »[1].

Au niveau gouvernemental, une grande instabilité se manifesta car en dix ans on aura connu six gouvernements. Des crises ministérielles étaient aussi fréquentes. L'une des plus longues fut celle qui marqua le pays depuis la dissolution du gouvernement par le décret présidentiel n° 501/69 du 29 avril 1972 jusqu'à la nomination du gouvernement NYAMOYA. Ce dernier « *fut institué par le décret présidentiel n° 500/78 du 14 juillet 1972, soit deux mois et demi sans gouvernement!* »[2]

Le premier novembre 1976 à vingt et une heure, une voix du commandant NDABANEZE déclare à la Radio Nationale du Burundi :

« *Depuis quelques années, la situation tant politique qu'économique de notre pays se dégradait dangereusement. Le Burundi allait à la dérive, tiré dans tous les sens par des multiples clans des politiciens égoïstes, avides de pouvoir personnel et de biens matériels. Le tout au détriment du paysan, de l'ouvrier, du travailleur burundais... Cet homme déjà fatigué par un pouvoir personnel immense ne parvenait plus à l'exercer dans l'intérêt supérieur de la nation. Les Forces Armées*

[1] MANIRAKIZA (M.), op cit, p.157
[2] NDAYISHIMIYE (P.), Les tentatives d'explications des crises des régimes politiques africains post-coloniaux (1990-1995) cas du Burundi, Bujumbura, Mémoire, UB, p.16

ont subi patiemment, mais avec amertume ces années d'inaction, de stagnation de luttes stériles, de gaspillages d'énergies et de dilapidation des deniers publics... »[1].

Après cette déclaration, une série de décisions furent prises par les responsables militaires. Ces décisions concernaient la destitution de Michel MICOMBERO, ex-Président de la République, la révocation du Gouvernement, du Bureau politique, du Comité Central du parti, de tous les organes du parti, des Mouvements intégrés et Conseil Consultatif National. La destitution du Chef d'Etat-Major des Forces Armées était également mentionnée.

Le soir du 2 novembre, sur les antennes de la Radio Nationale du Burundi, le Colonel Jean-Baptiste BAGAZA s'exprima à son tour :

« Ce lundi 1er Novembre 1976, les forces Armées burundaises ont décidé de prendre en mains les destinées du pays.
L'opération n'a nécessité aucune goutte de sang et a été motivée par un certain nombre de raisons bien connues par le peuple murundi. Face à l'appropriation par une seule personne de tous les pouvoirs de l'Etat et du parti, face au blocage de toutes les institutions dû à la naissance d'une nouvelle monarchie à l'image de celle destituée le 28 novembre 1966, face au dénigrement du parti UPRONA dont les organes étaient devenus des ensembles folkloriques qu'on réunissaient dans les conditions les plus fantaisistes, en contradiction flagrante avec la charte du parti ; face à la violation constante de la constitution de la République à peine promulguée face au manque de lucidité devant les problèmes politiques réels du pays ; face aux conséquences d'une politique économique incohérente favorisant particulièrement la croissance d'une classe de fonctionnaires et de privés tant nationaux qu'étrangers rompus aux techniques de la spéculation, de la corruption et de la fraude au détriment des

[1] Déclaration du Commandant NDABANEZE cite par MANIRAKIZA (M.) Burundi, La déviance d'un pouvoir solitaire de régime BAGAZA (1976-1987), Paris/Bruxelles, la longue vue 1997, p.13

paysans et ouvriers de notre pays, les Forces Armées burundaises n'avaient d'autres choix, elles devraient prendre leurs responsabilités... »[1].

1. Les élites politico-militaires

Après justification du coup d'Etat par l'accusation du régime précédent de ses erreurs graves, furent mis sur pied un Conseil Suprême Révolutionnaire et un Comité Exécutif chargé de faire exécuter les instructions de ce conseil.

Tableau n°9 : Les membres du Conseil Suprême Révolutionnaire

Nom et Prénom	Grade	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. BAGAZA J.B.	Colonel	TUTSI	2ans à l'Ecole Royale Militaire	Bururi
2. NZOHABONAYO S.	Colonel	TUTSI	Moniteur	Bururi
3.NZAMBIMANA E.	Lt. Colonel	TUTSI	Ingénieur	Bururi
4.NKORIPFA D.	Lt. Colonel	GANWA	Séminariste 3è Année	Cankuzo
5.NZISABIRA G	Lt. Colonel	TUTSI	Moniteur	Bururi
6.NYANDWI R.	Lt. Colonel	TUTSI	Moniteur	Rutana
7.NDIKUMANA G.	Lt. Colonel	TUTSI	Ecole douanière	Rutana
8.MANDI S.	Lt Colonel	TUTSI	Ecole moyenne	Ngozi
9.NIMUBONA A.	Lt. Colonel	TUTSI	2ans à l'école Royale paramé-dicale	Ngozi
10.KAYIBIGI Ph.	Major	TUTSI	Humaniste	Bururi
11. BANDUSHA J.	Major	TUTSI	Ecole Royale Militaire	Muramvya
12.NAHIMANA L.	Major	TUTSI	Astridien	Muramvya

[1] Déclaration du Colonel J.B.BAGAZA (Président du Conseil Suprême de la Révolution), in BOB, 10 à 12/76 p.207

13.MBONYINGINGO J.B.	Major	TUTSI	Humaniste	Muramvya
14.KUTA S.	Major	TUTSI	Astridien	Gitega
15.BAKANA A.	Major	TUTSI	Humaniste	Muramvya
16.SAKUBU L.	Major	TUTSI	Professionnel section bois	Ngozi
17.NTAWUMENYA F.	Major	TUTSI	Ecole moniteur	Bujumbura
18. NZIBAREGA J.	Major	TUTSI	Moniteur	Ngozi
19.VYAMANGA B.	Major	TUTSI	Ecole technique de Kamenge	Bururi
20.KARENZO H.	Commandant	TUTSI	Moniteur Ecole normale	Bururi
21.NIYUNGEKO A.	Commandant	TUTSI	Séminariste	Gitega
22.NIYUNGEKO Cy.	Commandant	TUTSI	-	Bururi
23.KAZATSA C.	Commandant	TUTSI	Séminariste	Bururi
24.NDIYO J.C.	Commandant	TUTSI	Ecole Royale militaire	Bururi
25. BUHUNGU A.M.	Commandant	TUTSI	Humaniste	Gitega
26.NDAKAZI E.	Commandant	TUTSI	Séminariste	Gitega
27NDABANEZE L.	Commandant	TUTSI	Séminariste	Bururi
28.NDIKUMAGENGE G.	Commandant	TUTSI	Ecole normale	Bururi
29.KADOYI A.	Capitaine	TUTSI	Séminariste	Gitega

A travers ce tableau, nous voyons que tous les militaires qui ont opéré le coup d'Etat étaient . . Tutsi. Sur 29 officiers 12 provenaient de la même province (Bururi). Leur niveau d'études était dans l'ensemble très bas.

Le 4 novembre 1976, le Conseil Suprême Révolutionnaire se réunit pour désigner un Comité Exécutif composé comme suit :

1. Le Colonel J.B.BAGAZA
2. Le Colonel Sylvère NZOHABONAYO
3. Le Lieutenant-Col. Edouard NZAMBIMANA
4. Le Lieutenent-Col. Stanislas MANDI
5. Le Lieutenant-Col. Gabriel NDIKUMANA
6. Le Major Augustin BAKANA
7. Le Major Libère NAHIMANA
8. Le Commandant Charles KAZATSA
9. Le Commandant Antoine NIYUNGEKO
10. Le Commandant Herménégilde KARENZO

C'est donc le 10 novembre 1976, par la décision 0041/76, que fut proclamée la désignation du Président de la République par ses pairs[1]. Le Colonel Jean Baptiste BAGAZA devenait ainsi le deuxième Président de la République burundaise.

2. Les élites gouvernementales

Après la mise sur pied d'un Conseil Suprême Révolutionnaire, force est de constater que les membres de ce conseil ont été réservés à des postes importants. Les uns devinrent ministres, d'autres gouverneurs de provinces, d'autres encore furent placés dans la diplomatie, etc...Ils devinrent l'élite du « *groupe de statut* » (au sens wébérien du terme) dans la mesure où ils détenaient certains « *rôles stratégiques* »[2] et que par conséquent des décisions-clés revenaient à eux.

[1] MANIRAKIZA (M.), Burundi: La deviance d'un pouvoir solitaire, op.cit, p.25
[2] Expression de Roger-Gérard SHWARTZENBERG, op.cit, p.563

Tableau n°10 : Gouvernement du 13/11/1976

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. BAGAZA J.B.	Président de la Rép. du Burundi et ministre de la Défense	TUTSI	2ans à l'Ecole Royale militaire. Licencié en Sociologie	Bururi
2.NZAMBIMANA E.	1er Ministre et ministre du Plan	TUTSI	Officier Militaire Ingénieur	Bururi
3.KAYIBIGI Ph.	Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural	TUTSI	Officier militaire Ecole royale militaire	Bururi
4.SHIRAMANGA D.	Ministre de l'Economie et des Finances	TUTSI	Licencié	Cankuzo
5.MANWANGARI J.B.	Ministre de la Justice	TUTSI	Licencié en Droit	Kirundo
6.MUGANGA A.	Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération	TUTSI	Licencié	Bururi
7.NDAYE L.	Ministre de l'Education Nationale	TUTSI	Licencié	Muramvya
8.BARUTWANAYO L.	Ministre des Transports et l'Aéronautique	HUTU	Ingénieur	Bururi
9.NYABOYA I.	Ministre des Travaux Publics, de l'Equipement et du Logement	TUTSI	Ingénieur	Bururi
10.KARENZO G.	Ministre de la Géologie, des Mines et de l'Industrie	TUTSI	Licencié	Kirundo
11.NKENGURUTSE R.	Ministre des Postes et Télécommunication	HUTU	Licencié	Muramvya
12.BANDUSHA J.	Ministre de la Santé Publique	TUTSI	Officier militaire Médecin	Muramvya
13.BARAKAMFITIYE D.	Ministre de la Fonction publique	HUTU	Licencié	Bururi
14.NZEYIMANA J.	Ministre des Affaires Sociales	TUTSI	Licencié	Gitega
15.RUHWIKIRA Th.	Ministre de l'Information	TUTSI	Licencié	Muramvya
16.MWOROHA E.	Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	TUTSI	Dr. En Histoire	Kayanza

17.BIHUTE D.	Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Plan	TUTSI	Licencié	Bubanza
18 KABURA J.	Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage Chargé du Développement Communal	HUTU	Ir. Agronome	Bururi
19. RUNESA L.	Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural chargé de la production alimentaire	TUTSI	Ir. Agronome	Muramvya

La lecture de ce tableau, laisse voir que le Président, son 1er Ministre et deux autres Ministres étaient des officiers militaires. Ce qui montre l'importance de l'armée dans la gestion du pouvoir politique. Sur l'effectif de 19 ministres, 15 étaient Tutsi, 4 étaient Hutu, 8 parmi eux provenaient de la même province (Bururi). Le niveau de formation s'est considérablement élevé.

Source : Décret présidentiel n° 100/259 du 13/11/1976 in BOB 2/77 p.38.

Tableau n° 11 : Gouvernement du 13/10/1978

Nom et prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. BAGAZA J. B.	Président de la Rép. du Burundi et Ministre de la Défense	TUTSI	2 ans à l'école Royale militaire. Licence en sociologie	Bururi
2. NZAMBIMANA E.	1er Ministre et Ministre du plan	TUTSI	Officier Militaire Ingénieur	Bururi
3. NKENGURUTSE R.	Ministre chargé des affaires de la Présidence de la République	HUTU	Licencié	Muramvya
4.SHIRAMANGA D.	Ministre de l'Economie et des finances	TUTSI	Licencié	Cankuzo
5. GIRUKWIGOMBA A.	Ministre des Finances	TUTSI	Licencié	Gitega
6. NZEYIMANA L.	Ministre de la Justice	TUTSI	Licencié	Muramvya
7. NDIKUMANA G.	Ministre de l'Intérieur	TUTSI	Officier Mil. Ecole douanière	Rutana
8. BARUTWANAYO L.	Ministre des Transports et l'Aéronautique	HUTU	Ingénieur	Bururi
9. MUGANGA A.	Ministre du Commerce et de l'Industrie	TUTSI	Licencié	Bururi
10. NTAMASHIMIKIRO	Ministre de l'Education Nationale	TUTSI	Ecole Royale Militaire	Muramvya
11. NYAMOYA I.	Ministre des Travaux Publics, de l'Equipement et de logement	TUTSI	Ingénieur	Bururi
12. KARENZO G.	Ministre de la Géologie et des Mines	TUTSI	Licencié	Kirundo

13. MANWANGARI J. B.	Ministre des Postes et Télécommunications	HUTU	Licencié	Kirundo
14. BIZIMANA F.	Ministre de la Santé Publique	TUTSI	Médecin	Muramvya
15. BARAKAMFITIYE D.	Ministre de la Fonction Publique	HUTU	Séminariste	Bururi
16.BUHUNGU A.	Ministre des Affaires Sociales et du Travail	TUTSI	Astridien	Cankuzo
17. NGENZI P.	Ministre de l'Information	TUTSI	Licencié	Muramvya
18. NDAYE L.	Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	TUTSI	Licencié	Muramvya
19. BIHUTE D.	Ministre du plan	TUTSI	Licencié	Bubanza
20. KABURA J.	Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture et l'Elevage et du Développement Communal	HUTU	Ir. Agronome	Bururi
21. RUNESA L.	Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural chargé de la production alimentaire	TUTSI	Ir. Agronome	Muramvya

Source : Décret présidentiel n° 100/88 du 13/10/1978 in BOB 12/78. P.515 Sur 21 Ministres, 17 étaient Tutsi, 4 étaient Hutu, 14 parmi eux provenaient des province de Bururi et de Muramvya.

Tableau n°12 : Gouvernement du 8/11/1982

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. BAGAZA J. B.	Président de la Rép. et Ministre de la Défense	TUTSI	2 ans à l'Ecole Royale militaire. Licencié en sociologie	Bururi
2. MANDI S.	Ministre de la Présidence chargé des relations avec l'Assemblée Nationale	TUTSI	Officier Militaire	Ngozi
3. NGENZI P.	Ministre de la Présidence chargé du plan	TUTSI	Licencié	Muramvya
4.NDIKUMASABO V.	Ministre de la Justice	TUTSI	Licencié	Ngozi
5. KAZATSA C.	Ministre de l'Intérieur	TUTSI	Off. Mil. Séminariste	Bururi
6. NZEYIMANA L.	Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération	TUTSI	Licencié	Muramvya
7. KADIGIRI E.	Ministre des Finances	TUTSI	Licencié	Gitega
8. KABURA J.	Ministre du Développement Rural	HUTU	Ingénieur agronome	Bururi
9.NTIBAKIRANYA A.	Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	HUTU	Ingénieur agronome	Ngozi
10. MUGANGA A.	Ministre du Commerce et de l'Industrie	TUTSI	Licencié	Bururi
11.NKENGURUTSE R.	Ministre des Travaux publics, de l'Energie et des Mines	HUTU	Licencié	Muramvya

12.NYAMOYA I.	Ministre des Transports, des Postes et des Télécommunications	TUTSI	Ingénieur	Bururi
13. NSABIMANA F.	Ministre de la Santé Publique	TUTSI	Officier Mil. Docteur	Muramvya
14. HAKIZIMANA I.	Ministre de l'Education Nationale	TUTSI	Licencié	Bururi
15. KANDEKE E.	Ministre de la Condition Féminine	TUTSI	Licencié	Muramvya
16. MATEGEKO C.	Ministre des Affaires Sociales	HUTU	Licencié	Gitega
17.BARANCIRA C.	Ministre du Travail et de la Formation professionnelle	TUTSI	Licencié	Bujumbura
18. HABONIMANA B.	Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	HUTU	Licencié	Muramvya
19. KANONKO P.	Ministre de l'Information	GANWA	Licencié	Ruyigi
20.BARAKAMFITIYE D.	Ministre de la Fonction Publique	HUTU	Séminaire	Bururi

Source : Décret présidentiel n° 100/123 du 08/11/1982 in BOB , 7 à 9/83 p. 130.

Sur 20 ministres 13 étaient Tutsi, 5 étaient Hutu, et un seul Ganwa. 7 provenaient de Bururi et 6 de Muramvya.

Tableau n° 13 : Gouvernement du 14/09/1984

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. BAGAZA J.B	Président de la Rép. du Burundi et Ministre de la Défense	TUTSI	2 ans à l'Ecole Royale Militaire. Licencié en sociologie	Bururi
2. MANDI S.	Ministre de la Présidence chargé des relations avec l'Assemblée Nationale	TUTSI	Officier Militaire	Ngozi
3. SINAMENYE M.	Ministre de la Présidence chargé du Plan	TUTSI	Dr. en Economie	Bujumbura
4.NDIKUMASABO V.	Ministre de la Justice	TUTSI	Licencié	Ngozi
5. KAZATSA C.	Ministre de l'Intérieur	TUTSI	Officier Mil. Séminariste	Bururi
6. NGENZI P.	Ministre des Finances	TUTSI	Licencié	Muramvya
7. NZEYIMANA L.	Ministre des Relations Extérieurs et de la Coopération	TUTSI	Licencié	Muramvya
8. KABURA J.	Ministre du développement Rural	HUTU	Ir. agronome	Makamba
9.NTIBARIKURE M.	Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	HUTU	Ir. Agronome	Makamba
10.MUGANGA A.	Ministre du Commerce et de l'Industrie	TUTSI	Licencié	Bururi
11.NKENGURUTSE R.	Ministre des Transports des Postes et des Télécommunications	HUTU	Licencié	Muramvya
12.NYABOYA I.	Ministre des Travaux Publics, de l'Energie et des Mines	TUTSI	Ingénieur	Bururi
13.NSABIMANA F.	Ministre de la Santé Publique	TUTSI	Officier Mil. Docteur	Muramvya
14.HAKIZIMANA I.	Ministre de l'Education Nationale	TUTSI	Licencié	Bururi
15KANDEKE E.	Ministre de la Condition féminine	TUTSI	Licencié	Muramvya

16.MATEGEKO C.	Ministre des Affaires Sociales	HUTU	Licencié	Gitega
17.BARANCIRA C.	Ministre du Travail et de la Formation Professionnelle	TUTSI	Licencié	Bujumbura
18.HABONIMANA B.	Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	HUTU	Licencié	Muramvya
19.HABONIMANA B.	Ministre de l'Information	TUTSI	Licencié	Bururi
20.BARAKAMFITIYE D.	Ministre de la Fonction Publique	HUTU	Séminariste	Bururi

Source :Décret présidentiel n° 100/103 du 14/09/1984, in BOB, 1/85 p.12

Sur 20ministres, 15 parmi eux soit ¾ étaient des Tutsi, 5 soit ¼ était Hutu ; 8 ministres soit 2/5 provenaient de la même province (Bururi).

3. L'Administration provinciale

Tableau n°14 : Les Gouverneurs de Province (1976-1987)

Provinces	Nom et Prénom	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. BUBANZA	1.SINZINKAYO E. 2.NDENZAKO A.	TUTSI TUTSI	Séminariste Formation des magistrats	Bujumbura Ruyigi
2.BUJUMBURA	1.SAKUBU L. 2.HABONIMANA B. 3.NAHIMANA P.C.	TUTSI HUTU HUTU	Technicien Licencié Ingénieur Agr.	Ngozi Muramvya Ngozi
3.BURURI	1.VYAMANGA B. 2.KADEGE A.	TUTSI TUTSI	Technicien Licencié	Bururi Bururi
4.CANKUZO	1.UKIZA S.	TUTSI	Licencié	Ngozi
5.CIBITOKE	1.NGENDABANKA A.	TUTSI	Diplôme en administration	Kayanza
6.GITEGA	1.NZISABIRA G. 2.BASUMINGERA J.B.	TUTSI TUTSI	Moniteur Infirmier	Makamba Kirundo
7.KARUZI	1.KANYAMASWA 2.UKIZA S.	TUTSI TUTSI	Technicien Licencié	Bururi Ngozi
8.KAYANZA	1.SINZINKAYO E. 2.BUHUNGU A.M.	TUTSI TUTSI	Séminariste Humaniste	Bujumbura Bujumbura
9.KIRUNDO	1.NIYONGERE 2.NIYONZIMA	TUTSI Ganwa	Technicien A2 Licencié	Bubanza Kirundo
10.MAKAMBA	1.BUJENJEGERI V. 2.NZOJIBWAMI F.	TUTSI TUTSI	Moniteur Licencié	Bururi Bururi
11.MURAMVYA	1.NYANDWI R. 2.BARARUSAMBIRA P.	- TUTSI	- Moniteur	- Bururi
12.MUYINGA	1.NZISABIRA J. 2.NDIKUMASABO V. 3.MBANJE D.	TUTSI TUTSI HUTU	MoniteurOff.M Licencié Technicien	Bururi Ngozi -
13.NGOZI	1.BUHUNGU A.M. 2.SINZINKAYO E. 3.MURENGERA J.	TUTSI TUTSI TUTSI	Humaniste Séminariste Moniteur	Gitega Bijumbura Gitega
14.RUTANA	1.KANDIKANDI J.	TUTSI	Licencié	Bururi
15.RUYIGI	1.NTAWUMENYA F. 2.SEMABAYA L.	TUTSI TUTSI	Moniteur Off. M Licencié	Bujumbura Bururi

Entre la période de 1976 – 1987, sur 30 Gouverneurs, 25 soit 5/6 étaient Tutsi 3étaient Hutu et un seul Ganwa.

4. La haute administration publique.

Tableau n°15 : La haute administration publique (1976 – 1987).

Entreprise/institution	Nom et Prénom	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. B.R.B.	1.NTAHONIKORA E	TUTSI	Licencié	Muramvya
	2.NTAHONKIRIYEA	TUTSI	Licencié	Bururi
2. O.T.B.	1.NDABADUGARITSE A.	TUTSI	Licencié	Bururi
	2. BINOBANZI C.	TUTSI	Ir. Agronome	Bururi
3.INSS	1. NDORUKWIGIRA A.	TUTSI	Licencié	Muramvya
	2. BANGURA F.	TUTSI	Licencié	Ruyigi
	3. NICOBAHARAYE O.	TUTSI	Licencié	Bujumbura-Rural
	4. NIZIGIYIMANA D	TUTSI	Licencié	Gitega
4. REGIDESO	1. NIYONSABA A.	TUTSI	Ingénieur	Bururi
	2. SIMBARAKIYE E.	TUTSI	Ingénieur	Bururi
5. OCIBU	1. KAYIBIGI Ph.	TUTSI	Ecole Royale Mil.	Bururi
	2. NDUWAYO A.	TUTSI	Licencié	Gitega
	3. NYAMURANGWA A.	TUTSI	Licencié	Bururi
6. UNIVERSITE	1. KARORERO B.	TUTSI	Licencié	Bururi
	2. SINDAYIGAYA H.	TUTSI	Licencié	Bururi
	3. NDABANEZE E.	TUTSI	Licencié	Bujumbura
7. ONATEL	GAHUNGU P.C.	TUTSI	Licencié	Ngozi
8. BNDE	KAMWENUBUSA B.	TUTSI	Licencié	Bubanza
9. LONA	NZIGAMASABO T.	TUTSI	Licencié	Kayanza
10. SOCABU	GAHUNGU A.	TUTSI	Licencié	Ngozi
11. COTEBU	1. KAYIBIGI P.	TUTSI	Ecole Royale Mil.	Bururi
	2. NDUWAYO A.	TUTSI	Licencié	Gitega
	3. NYAMURAGWA A.	TUTSI	Licencié	Bururi
12. RNP	GAHUNGU	TUTSI	Licencié	Ngozi
13. MUTUELLE	SAHINGUVU G.	TUTSI	Licencié	Gitega

A travers ce tableau, nous lisons que les " patrons" de ces entreprises / institutions étaient originaires de provinces diverses avec une forte domination de Bururi. Nous constatons en même temps que tous appartenaient à la même ethnie «Tutsi ».

5. Le parti et l'Assemblée Nationale

En date du 26 au 29 décembre 1979 fut tenu le 1er Congrès National du parti UPRONA qui se situait dans le cadre général de la dynamique de la vie du pays. Il convient donc à ce niveau de présenter l'enjeu de ce congrès.

En effet, pour réussir durablement, tout régime issu d'un coup d'Etat doit chercher l'appui exprimé par une fraction largement représentative de la population. Ceci constituait une nécessité, voire un devoir surtout pour un régime comme celui du 1er novembre 1976 qui avait affirmé l'origine populaire du pouvoir et qui avait proclamé que seul le peuple était souverain. A travers la déclaration sur les objectifs fondamentaux du Mouvement du 1er novembre 1976, il est dit que :

> « *Le premier principe que nous mettons en honneur est la souveraineté du peuple* »[1]

Le régime de la seconde République avait senti l'urgente nécessité de passer de la simple déclaration à la véritable vérification de la volonté populaire.

A l'issu de ce premier Congrès National, plusieurs résolutions et recommandations ont été formulées. C'est à travers ces recommandations qu'on peut situer la mise en place prochaine de l'Assemblée Nationale, une institution qui n'existait pas sous la 1ère République.

Ainsi, le 1er Congrès National du parti UPRONA composé par les membres du Gouvernement, les Premiers Secrétaires Généraux des Mouvements du Parti (J.R.R., U.T.B., U.F.B.), et les Premiers Secrétaires Provinciaux du Parti décida dans le cadre de la poursuite du processus de la mise sur pied des institutions politiques définitives à « *matérialiser la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et du contrôle* »[2]

[1] République du Burundi, Actes du 1er Congrès National du Parti UPRONA, Nancy, Berger-Levrault, Février 1981, p.221

[2] Idem

La matérialisation du principe de la séparation des pouvoirs donne le pouvoir législatif à un parlement, le pouvoir exécutif à un gouvernement et le pouvoir de contrôle aux magistrats.

Mais, la question reste de savoir si réellement la séparation du pouvoir au Burundi sera réelle. Est-ce que la procédure de la mise en place de l'Assemblée Nationale relèvera-t-elle d'un caractère démocratique ? Cela était-il possible dans le cadre du parti unique ? Au regard de la nature autoritaire du régime, rien ne laissait penser à la réalisation d'un tel objectif. Mais à travers la déclaration sur la « séparation des pouvoirs » le régime de la 2ème République présageait la mise en place d'une Assemblée Nationale.

a) Procédé de mise en place de l'Assemblée Nationale.

Installée le 1er novembre 1982 à la suite d'une élection au suffrage universel, l'Assemblée Nationale du Burundi comprenait un nombre important d'élus ainsi qu'une fraction de membres nommés par le Président de la République.

Le Code électoral en son article 130 précisait que :

> « *Les listes des candidats sont établies dans chaque circonscription électorale par le Parti UPRONA...La composition de ces listes est arrêtée par l'organe du Parti approprié en consultation des instances locales concernées* »[1]

De là, on peut voir que l'élaboration des listes après filtrage des candidats aux élections était l'apanage des seuls notables du parti « UPRONA »

Deux niveaux étaient considérés. Il s'agit des étapes de présélection et de sélection.

[1] Décret-loi n° 1/25 du 01/09/1982 portant code électoral Art. 130 in BOB, 6/1984, p.251

Dans un premier temps, les candidatures étaient déposées chez le Gouverneur de province. Celui-ci n'avait qu'une tâche purement technique. Il lui était demandé de vérifier si les conditions légales d'éligibilité étaient remplies.
A cet effet, on peut s'interroger sur la part jouée par le Gouverneur de Province, auquel on avait conféré cette tâche technique. D'après les recommandations du 1er Congrès National du Parti UPRONA tenu du 26 au 29 décembre 1979,

> «*Les autorités tant gouvernementales qu'administratives ainsi que tous ceux qui occupent les postes de responsabilité doivent être des militants exemplaires du Parti* »[1] .

Le Gouverneur de province était parmi ces autorités.
Bien qu'appelé à jouer un rôle technique, le Gouverneur de province restait un homme partisan. Il lui était demandé d'être un militant exemplaire.

Dans son œuvre « Les militants politiques dans trois parties français » MABILEAU nous dit :

> *« Le bon militant doit offrir des qualités morales personnelles, l'honnêteté, le désintéressement, le dévouement »*[2]

Cette conception pouvait être la preuve d'un caractère normatif du profil de certaines personnalités tant administratives que politiques.

Cela étant, le second moment du choix des candidats était celui de la présélection. Celle-ci étant effectuée par un collège électoral provincial qui, en réalité est désigné par le Président de la République.

[1] Actes du 1er Congrès National du Parti, op cit, p.219
[2] MABILEAU (M. A.), Les militants politiques dans trois partis Français, Paris, Pédone, 1976, p.128.

Enfin, venait l'étape de sélection des candidats aux élections législatives pour arrêter la liste définitive comme le précisait l'article 10 de la décision UPRONA n° 11/82 du 14/9/1992 :

« Le bureau politique du comité central du parti, saisi par le secrétaire Général arrête la liste définitive des candidats aux élections »[1]

Ainsi, par l'élection directe au suffrage universel, les élections se déroulent. L'UPRONA se chargea de mettre sur pied un processus électoral et en collaboration de son administrateur de l'exécuter.

b) Les organes internes de l'Assemblée Nationale.

Aux termes de l'article 3 du règlement d'ordre intérieur de l'Assemblée Nationale, il était prévu cinq commissions permanentes, dont les commissions des affaires politiques générales et juridiques, de la production, des affaires économiques et financières, de l'enseignement et des affaires culturelles et la commission des affaires sociales.

1° La commission des affaires politiques.

Cette commission était chargée de l'organisation politique, administrative et judiciaire, les garanties et obligations fondamentales du citoyen, le statut des personnes et des biens. Elle était également chargée des questions de politique étrangère et de coopération internationale. Voici sa composition :

[1] Décision Uprona n° 011/82 art.1er in BOB, 6/1984 p.258.

Tableau n°16 : La composition de la commission des affaires politiques

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1.BARANCIRA C.	- Président de la Commission - Secrétaire Général de l'UJRB - C.C. du parti et CC de l'UJRB	TUTSI	Licencié	Bujumbura Rural.
2. KIRUBUSA B.	Vice - Président	HUTU	Licencié	Ngozi
3. MVUYEKURE A.	Rapporteur, Secrétaire Exécutif UJRB. CC de l'UJRB	HUTU	Licencié	RUTANA
4. HABONIMANA L.	C. Provincial du parti	-	-	-
5. KABWEBWE L.	Administrateur de la Commune C. Comm. Et C. Provincial du parti	TUTSI	D4	Kayanza
6. MWOROHA E.	Secrétaire Général du parti	TUTSI	Docteur	Kayanza
7. NDENGUTSE D.	-	TUTSI	-	Bubanza
8. NTUKAMAZINA M.	Technicien médical C. Provincial du Parti	TUTSI	A2	Bururi
9. NZEYIMANA L.	Ministre de la Justice	TUTSI	Licencié	Muramvya
10. RUBEBE P.	Commissaire d'arrondissement	TUTSI	D4	Kirundo
11. SUGURU S.	Econome à l'ETM de Gihanga	TUTSI	D4	Bubanza
12. KANDEKE E.	Secrétaire de l'UFB C.C. du Parti	TUTSI	Ecole Normale Supérieure	Muramvya
13. VYAMANGA B.	Gouverneur de Province C.C. et C. Provincial du Parti	TUTSI	Off. Militaire Technicien	Bururi

NB : C.C. : Comité Central

C.Prov : Comité Provincial

C. Com : Comité Communal

- : Nous n'avons pas pu trouver des données pour remplir ces espaces vides.

2° La Commission de production

Cette commission s'occupait de l'agriculture, de l'élevage, pêche, eaux et forêts, et le développement rural. Voici sa composition.

Tableau n° 17 : La composition de la commission de production

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. NDAYISABA G.	- Président de la Commission - Gouverneur de la Province C.C. et C. Prov. du Parti	TUTSI	Licencié	Bururi
2. KARADEREYE C.	Vice – Président 2ème Secrétaire Nationale chargé de l'organisation et de la discipline	HUTU	Ecole Normale Supérieure	Gitega
3.MUKEZANGANGO D.	Rapporteur Administrateur de la commune C. Prov. et C.Com. du parti	TUTSI	D4	Muyinga
4.BIBONIMANA C.	Administrateur de la Commune	HUTU	D4	Kirundo
5. GAHUTU M.	Administrateur de la Commune	TUTSI	D4	Muramvya
6. KANDIKANDI G.	Administrateur de la Commune	TUTSI	D4	Gitega
7. NIYONGEZE Z.	Commissaire d'arrondissement	TUTSI	D4	Kirundo
8.NTIBAKIRANYA A.	Ministre	HUTU	Licencié	Kayanza
9. NYAMOYA A.	Commerçant	TUTSI	A2	Ngozi
10. NZAMBIMANA E.	Ministre	TUTSI	Ingénieur	Bururi
11. SEMABAYA L.	Gouverneur de Province	TUTSI	Licencié	Bururi
12. SIBOMANA A.	-	HUTU	Licencié	Muramvya
13. WAKANA Th.	Commissaire d'arrondissement, C. Prov. et C. Com. du parti	-	-	-

3°. La Commission des affaires économiques et financières

Cette commission était chargé de suivre le commerce intérieur et extérieur, l'énergie et l'industrie, les moyens de communications, aménagement du territoire et urbanisme, équipement et travaux publics, logement et construction, questions financières et domaniales.

Tableau n° 18 : La composition de la commission des affaires économiques.

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolaire	Province d'origine
1. NDIKUMASABO V.	Président de la Commission Gouverneur de la Province	TUTSI	Licencié	Ngozi
2.BASOMINGERA J.B	Vice-Président, Gouverneur de Province	TUTSI	A2	Kirundo
3.KANANIYE S.	Rapporteur	TUTSI	Licencié.	Gitega
4. KABURA J.	Ministre, C. Com du Parti	HUTU	Ir. agronome	Bururi
5. KANONKO P.	Secrétaire National chargé de la production économique C. C. du Parti	Ganwa	Licencié	Cankuzo
6. KAZONKIZA A.	Administrateur de la Comm. C. Com du Parti	-	D4	-
7. MBANJE D.	1er Secrétaire provincial et secrétaire permanent du parti, C. Com du Parti	HUTU	D7	Muramvya
8. MUVUZANKIMA J.	Administrateur de la Comm. C prov. du Parti	TUTSI	D7	Kirundo
9. NDENZAKO E.	Directeur des écoles primaires ; CC ; C. Prov. et Secrétaire permanent prov. du parti	TUTSI	D4	Ruyigi
10. NKENGURUTSE R.	Ministre, C.C. du parti	HUTU	Licencié	Muramvya
11. NYAMOYA I.	Ministre, C.C. du Parti	TUTSI	Ingénieur	Bururi
12. RUHUNA Z.	Administrateur de la Com. C.C. et C. Prov. du Parti	TUTSI	D4	Kruzi
13. RUZABAVAKO J.	Agent de l'OCIBU	TUTSI	A2	Rutana

4° La commission de l'enseignement et des affaires culturelles

Cette commission était chargé de suivre les activités de l'enseignement et de la recherche, activités sportives et culturelles et de la jeunesse.

Tableau n° 19 : La composition de la commission de l'enseignement et des affaires culturelles.

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1. HAKIZIMANA I.	Président de la Commission Secrétaire Général de la Présidence, C.C. du Parti	TUTSI	Licencié	Bururi
2. BAYAGA D.	1er Secrétaire provincial du parti	TUTSI	Licencié	Gitega
3. NGENZEBUHORO F	Directeur du Cabinet au Ministre de l'Education	TUTSI	Licencié	Rutana
4. BASEGETA J.	Administrateur de la Commune	HUTU	D4	Ngozi
5. HABONIMANA B.	Gouverneur de Province C.C. et C. Prov. du Parti	HUTU	Licencié	Muramvya
6. MICOMIBI E.	Secrétaire permanent du Parti C.C. et C. Prov. du Parti	TUTSI	D4	Ruyigi
7. MUSEGETA R.	Administrateur de la comm. C. Prov. et C. Comm. du Parti	-	D4	-
8. NIYUNGEKO A.	Ministre des Affaires de la Présidence	TUTSI	Séminariste	Gitega
9. NKUNZIMANA J. P.	Secrétaire permanent du Parti	TUTSI	D4	Muramvya
10.NTIRANDEKURA A.	Inspecteur de l'Enseignement primaire	TUTSI	D4	Muramvya
11.RWASA M.	Commissaire d'arrondissement C.Prov. et Secrétaire permanent du Parti.	TUTSI	D4	Kirundo
12.SIRAHENDA P.	Administrateur de la Commune	HUTU	D4	Makamba
13.RWEMERA J.	Commerçant C.Prov. et C. Com. du Parti	TUTSI	D4	Ngozi

5°. La commission des affaires sociales

Cette commission s'occupait des questions en rapport avec le travail et l'emploi, la formation professionnelle et la promotion sociale, la sécurité sociale et l'assistance sociale, les pensions civiles, retraites et invalidités, santé publique.

Tableau n°20 : La composition de la commission des affaires sociales

Nom et Prénom	Fonction	Ethnie	Scolarité	Province d'origine
1.BIHORUBUSA B.	Conseiller à la présidence	HUTU	Moniteur	Ngozi
2.SAMOYA C.	1er Secrétaire Nationale aux questions socio-éducatives et culturelles, C.Prov. du Parti	TUTSI	Licencié	Bujumbura Rural
3.NTIRANDEKURA J.P.	Chef du Service de législation et Contentieux à l'INSS	TUTSI	Licencié	Rutana
4.BARARUNYERETSE L.	1er Secrétaire National du Parti à l'organisation et Discipline C.C. et C. Prov. du parti	TUTSI	Licencié	Karuzi
5.BATUMUBWIRA Th.	Comité central de l'UFB	TUTSI	Infirmière	Kayanza
6.HABINGABO	Directeur des écoles primaires et représentant légal de l'union des Eglises Baptistes du Burundi, C.Prov. et C.Com. du parti	HUTU	Moniteur	Kayanza
7.KABIRIGI C.	-	-	-	-
8.KARORI E.	Administrateur de la Commune	-	D4	-

9. MANDI S.	Officier Mil. Ministre, C.C. et C. Prov du parti	TUTSI	Moniteur	Ngozi
10.NDENZAKO A.	Gouverneur de Prov. C.C. et C. prov du parti	TUTSI	Formation des magistrats	Ruyigi
11.NDEREGO F.	Administrateur de la Comm. C. prov. du parti	TUTSI	D4	Ruyigi
12.RUBEBE F.	Administrateur de la Comm., C. Prov. et C.Com. du Parti	TUTSI	D4	Kayanza
13.SAKUBU L.	Officier Mil. Maire de la ville C.Com. du parti	TUTSI	D4	Ngozi

L'ensemble de ces différentes commissions constituait les membres de l'Assemblée Nationale du Burundi. Il restait une mise en place d'un organe très important qui est le bureau. Il est très important car *« il assure la direction des débats d'une assemblée et son administration générale »*[1]. Il était composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un secrétaire général. Les membres du bureau étaient :

1.MWOROHA Emile :Président
2.SIBOMANA Adrien :Vice-Président
3.BARARUNYERETSE Libère :Secrétaire

Ce bureau dirigeait la vie intérieure et les travaux de l'Assemblée Nationale. Le jeu politique est tel que toutes les provinces soient représentées mais en réalité le pouvoir se trouvait ailleurs.

[1] DUVERGER (M.), Institutions politiques, Paris, PUF, 11éd., 1955, p.765

CHAPITRE III. LES ELITES ET LE SYSTEME POLITIQUE AU BURUNDI (1972-1987)

Dès l'aube de l'indépendance, les régimes politiques en Afrique post-coloniale sont caractérisés par la prédominance de l'autoritarisme. Celui-ci visait soit à dissuader l'opposition, soit à faire accepter de force la politique en place, bref la concentration du pouvoir par un seul chef.

C'est l'opposition politique qui est la plus visée par ces politiques de répression. Selon NDAYISHIMIYE Pie, «*la contrainte et la violence furent érigées en mode de gouvernement normal destiné à décourager et à faire taire toute voix ou tout courant politique critique à l'égard du régime en place* »[1].

Pendant cette période de durcissement du régime, « *le pouvoir se déplace des institutions politiques officielles et représentatives (parlement, gouvernement...) aux services de sécurité et de l'ordre publique (Armée, Gendarmerie, Police,...Services de renseignements secrets...)* »[2]

Au Burundi, la stratégie utilisée par les élites des deux premières Républiques fut la concentration du pouvoir autour du Parti unique «UPRONA » qui intégra toutes les autres forces socio-politiques.

Dans le premier chapitre, nous avons montré que dans les sociétés occidentales (France), pour être parmi les élites politiques, il faut suivre les études au grandes écoles (ENA, Polytechnique) et être parmi les « dynasties riches en relations ». Aux Etats-Unies, pour être membre d'une élite politique, il faut faire partie des W.A.S.P. Au Burundi, et pour la période qui nous concerne (1972-1987) pour occuper un poste politique ou administratif, le militantisme au sein du parti était un passage obligé.

[1] NDAYISHIMIYE (P.), Les tentatives d'explications.....op cit, p.94
[2] Idem.

D'autres stratégies tels l'ethnisme, le régionalisme, et le clanisme comptaient pour accéder au pouvoir ; mais aussi, ces mêmes stratégies étaient utilisées pour «*écarter toute forme d'opposition à l'entreprise de domination et de monopolisation politique* »[1]

A. La prédominance de l'autoritarisme

En Afrique,l'on sait que l'Etat et le pouvoir sont nés de la situation coloniale. Le fait colonial en lui-même ainsi que les rapports que les autorités coloniales entretiennent avec les populations locales préparent celles-ci à une «*crainte référentielle du pouvoir et de tout ce qui se rattache à l'administration* »[2]

Autrement dit, la situation coloniale a créé chez les colonisés une prédisposition à la soumission résignée à l'autorité publique, en même temps qu'elle leur inspire une mauvaise leçon de l'autoritarisme.

Au Burundi, comme presque partout en Afrique avant le courant démocratique, la prédominance de l'autoritarisme a été observée à travers le système de présidentialisme, de l'administration présidentialisée et de militarisation du système politique.

1. La présidentialisation des Institutions

Le système de présidentialisation est un système où « *les institutions politiques se resserrent autour de la personne du président qui concentre entre ses mains l'essentiel des ressources politico-administratives. Les contre pouvoirs potentiels sont vidés de leur substance tandis que le chef-président se fait l'incarnation du pouvoir personnel* »[3]

[1] NDAYISHIMIYE (P.), op cit, p.94
[2] GONIDEC (P.F) et BOURGI (A.), Pouvoir et droit en Afrique Noire, Paris, L.G.D.J., 1987
[3] BOURMAUD (D.), La politique en Afrique, Paris, Montchrestien, 1997, p.75

Lorsqu'il y a un gouvernement présidentiel, *«le parti unique devient, du moins en théorie le creuset de la nation par l'intégration des éléments les plus actifs de la société »*[1]

En Afrique, l'instrument majeur du présidentialisme est le parti unique ; quant à la constitution, elle est confectionnée de telle sorte que le Président de la République devient « Roi ».

En effet, il est inutile de faire une liste complète de toutes les méthodes tactiques aboutissant à la concentration des pouvoirs. Disons simplement que toutes les variantes et nuances de procédés pacifiques pour arriver au même but (à savoir le système à parti unique) se retrouvent partout à travers les opérations politiques appelées *«intégration, fusion, absorption, coalition, ralliement volontaire, individuel ou collectif des personnalités et des groupes oppositionnels »*[2]

Le ralliement volontaire des individus et des personnalités politiques suivies de leurs cliques s'explique par des raisons relevant de la psychologie politique des individus en question : *«postes politiques ,prébendes, offre de places dans la fonction publique, avancement plus rapide dans la carrière, avantages en nature ou en espèces, corruption, etc ; sans parler de la menace de licenciement au cas où on persiste dans l'opposition. »*[3]

On le voit, ce sont les pratiques néo-patrimoniales qui établissent des critères de rangement politique. Ses traits s'expriment en « *termes de contrôle des ressources par le chef de l'état en recourant aux techniques de l'allégeance et de la soumission ».*[4]

[1] BOURMAUD (D.), op cit, p.75
[2] SYLLA (L.), op cit, p.217
[3] Idem
[4] BOURMAUD (D), op.cit, p.62.

Suivant cette logique, force est de constater qu'au Burundi par l'Arrêté-loi n°001/34 du 23 novembre 1996, NTARE V abolit le multipartisme. Par le même Arrêté-loi, il institua UPRONA comme le seul parti unique national admis au Burundi.

En janvier 1967 MICOMBERO concrétisa ce qui avait été énoncé en principe par Charles NDIZEYE. Il créa ensuite une seule organisation de la jeunesse intégrée au parti UPRONA, la J.R.R. Celle-ci résultait de la fusion de la Jeunesse Nationale Rwagasore (JNR) et l'Union des Etudiants Barundi (UNEBA).

Par cet acte, l'Association des étudiants Bahutu (ASSEBA) et les autres organisations, de jeunesse extra- JRR, marginalisés. Elles furent frappées d'illégalité.[1]

Le 3 mars de la même année, son entreprise d'unification des forces socio-politiques atteignit une nouvelle étape. Tous les syndicats furent fusionnés en un seul monopole syndical, Union des Travailleurs du Burundi (UTB).

Cette entreprise d'inféoder toutes les forces socio-politiques au pouvoir a aussi concerné l'armée. En effet, le 19/10/1965 il y a eu tentative du coup d'état qui a fait que la Gendarmerie s'affronte à l'Armée. Cette raison poussa le Président MICOMBERO à intégrer la gendarmerie dans les forces armées nationales[2] par le Décret-loi n° 1/35 du 07/03/1967.

Cette action permettait au président de mieux contrôler cette institution à qui il devait le pouvoir et la protection. Les forces armées burundaises constituèrent désormais une seule armée unifiée et à la tête de laquelle se trouvait « le Président de la république qui était à la fois « *Chef du gouvernement, Ministre de la Défense, Ministre des Relations extérieures et de la fonction publique* »[3]

[1] NDAYISHIMIYE (P.),Les tentatives d'explication..., op.cit, p.109.
[2] Ministère de la Fonction Publique, cadre constitutionnel des Pouvoirs Publics et Compositions successives des gouvernements du Burundi, Bujumbura, projet PNUD, Mai, 1995, p.22.
[3] Le décret-présidentiel n°1/37 du 13/3/1967 in BOB 12/78, p.515.

Le présidentialisme au Burundi a été observé également au niveau du pouvoir législatif. En effet, sous la 1ère République, la constitution du 11/07/1974 ne prévoit nulle part la place du parlement. Le Président de la République cumule les pouvoirs exécutif et législatif. C'est ce que GONIDEC et BOURGI ont appelé *« la confusion des pouvoirs au profit d'un homme ou encore l'omniprésence présidentielle »*[1]. Les articles 48 et 49 de la constitution éclairent à ce sujet :

L'art.48 : «*Le pouvoir législatif est confié au Président de la République, Chef de l'Etat et du Gouvernement. L'initiative des lois appartient au président ».*

L'art.49 : *«Les lois sont élaborées par les ministres intéressés, discutées, arrêtées en conseil des ministres et promulguées par le président de la République »*[2].

Sous la 2ème République, le présidentialisme avait des signes semblables à ceux de la 1ère République. Outre que le Président de la République Jean-Baptiste BAGAZA était Chef du gouvernement, il était aussi Ministre de la Défense et Président du Parti. Quant à la vie du pays, elle était dominée par le parti unique « UPRONA » car en vertu de l'article 24 de la constitution il était dit que :

> *« Le parti canalise et reflète les aspirations profondes du peuple. Il oriente la politique générale du pays, inspire et contrôle l'action de toutes les institutions de l'Etat »*[3].

Ainsi, au terme de cette disposition, le parti UPRONA avait des pouvoirs immenses. Il avait le monopole d'orienter la politique du pays. Son pouvoir constitutionnel d'inspirer et de contrôler l'action de toutes les institutions de l'Etat au Burundi était plus important. L'on voit que toutes les institutions de l'Etat devaient répondre aux vœux du parti qui, dans son système de présidentialisme est l'instrument au service du Président de la République.

[1] GONIDEC (PF) et BOURGI (A.), op cit, p.285
[2] La constitution du Burundi du 11 Juillet 1974
[3] Article 24 de la Constitution de la République du Burundi promulguée le 20 novembre 1981.

2. L'Administration présidentialisée

Dans le système politique appelé « administration présidentialisée », l'administration territoriale et centrale restent un instrument privilégié de contrôle du territoire et de la population. « *cet impératif de contrôle social et politique conduit les Présidents non seulement à supprimer ou vider de leur substance les institutions susceptibles de s'ériger en lieu de limitation du pouvoir ou de contre-pouvoir, mais aussi à s'assurer qu'ils disposent des moyens effectifs de leur domination* »[1].

L'on comprend donc que dans ce système, l'administration ainsi que les autorités qui la gèrent sont sous l'autorité suprême, souvent sans l'intermédiation d'un quelconque ministère, y compris le Ministre de l'Intérieur. *«Le Président se doit d'avoir, à travers ses administrateurs territoriaux, ses hommes à lui, à la fidélité sans faille. Nommés directement par le chef de l'Etat, tous sont liés au bon vouloir de celui qui a la toute puissance sur eux »*[2]

Au Burundi, cette politique a été rendue possible par l'organisation politique qui contrôlait tout sous la 1ère et la 2ème République : c'était le parti unique « UPRONA », les mouvements intégrés et l'administration elle-même.

Il fallait passer par cette organisation pour figurer sur la liste des instances politiques. Comme le souligne l'article 4 de la Charte du Parti sous la 1ère République, l'UPRONA est :

> *« L'origine et le patron de toutes les instances parlementaires, gouvernementales, judiciaires et militaires de la République »*[3]

[1] BOURMAUD (D.), op.cit, p.80
[2] BOURMAUD (D.), op.cit, p.80
[3] Art.4 de la Charte du Parti sous la 1ère République.

Ainsi, « *tous les ministres, tous les gouverneurs de provinces, membres de la haute administration, commissaires d'arrondissements, officiers militaires, administrateurs communaux devaient être impérativement membres compétents du parti, et la majorité d'entre eux composent les instances supérieures de ce dernier* »[1].

Sous la 2ème République, celui qui n'entrait pas dans l'UPRONA et qui ne se montrait pas exemplaire ne pouvait pas avoir accès au poste politique.

Soulignons que même si cette adhésion interpellait tout le monde en général, les élites étaient en particulier visées. Dans son discours du 18 septembre 1978, le Président BAGAZA le définit clairement :

> *« Abarundi bahurikiye mu mugambwe nibo bazovuga ijambo rikumvirwa nibo bazorongora igihugu, baciye ku bakuru babo banyuzwe n'ivyiyumviro vy'amajambere. Abakuru b'intara, abakuru b'umugambwe, abagize leta abo bose bategerezwa kuba baranyuzwe n'ivyiyumviro ngenderwako vyawo, bakavyubaha, bakavyubahiriza. Abo twashinze amabanga mu mugambwe, muri leta, mu kazi ka leta, canke mu mahinguriro, bazotera kubiri n'ivyiyumviro vy'umugambwe, ntibakwiye gushingwa ayo mabanga. Abarundi bahurikiye mu mugambwe nibo bazotuma leta irangura imigambi bazoba batunganije ; mugabo murumva ko bitoshoboka umugambwe utagiwemwo n'abarundi b'incabwenge, b'umutima, bakunda igihugu, udatunganijwe ngo wiganze, mu vyiyumviro nyakuri »*[2]

Nous essayons de traduire en entier ce message transmis en langue nationale en essayant de nous approcher le plus près du texte original.

[1] DOWERI (D.), Genèse et aperçu de l'évolution du parti UPRONA (1958-1979), Bujumbura, U.B., Faculté de Journalisme, 1984, p.48.
[2] Rapport-Programme du Conseil Suprême Révolutionnaire au 1er Congrès national du Parti, Bujumbura, Décembre 1974, p.32

« Ce sont les Barundi membres du parti qui seront écoutés, leurs décisions seront exécutés, ce sont eux qui dirigeront le pays en canalisant leurs desideratas vers les autorités adhérents intimement aux principes révolutionnaires fondamentaux du parti. Les gouverneurs de provinces, les personnes assumant de hautes responsabilités au sein du parti, les membres du gouvernement ; tous ceux-là doivent témoigner un comportement modèle d'un bon militant d'une part, et tout en veillant à assimiler à fonds les objectifs fondamentaux du parti, à les respecter et à les faire respecter d'autre part. Ceux à qui nous avons confié des responsabilités au sein du parti, au niveau du gouvernement, dans l'administration et dans les entreprises publiques qui agiront à l'encontre des directives du parti ne sont pas dignes d'exercer ces responsabilités. Ce sont les militants du parti qui devront superviser la manière dont le gouvernement applique les objectifs qu'ils auront définis. On comprend donc bien que cela n'est possible sans que le parti compte sur les Barundi à la fois intelligents, intègres et patriotes ; ou s'il n'est pas bien organisé afin qu'il se consolide et parvienne à inspirer pleinement et librement l'action politique nationale. »

De ce message du Président BAGAZA, il ressort un élément très important qui, à nos yeux, mérite d'être souligné. C'est que les autorités de la 2ème République veulent doter du parti des moyens efficaces lui permettant d'exercer un contrôle réel sur l'Etat et sur l'administration. C'est ce qu'on appelle la « suprématie du parti ».

Lorsqu'en 1982 fut installée l'Assemblée Nationale, ce système de l'«Administration présidentialisée » a été trop visible si l'on tient compte de l'effectif des candidats par service dominant.

Tableau n°21 : Résultat des élections législatives d'Octobre 1982 par secteur.

Circonscription électorale	Administration	Parti et Mouvements intégrés	Enseignement	Autres secteurs
1.BUBANZA	2	2	-	-
2.BUJUMBURA	5	5	-	-
3.BURURI	6	2	-	-
4.CANKUZO	-	1	1	-
5.CIBITOKE	1	2	1	-
6.GITEGA	5	5	3	-
7.KARUZI	2	-	1	1
8.KAYANZA	6	2	1	-
9.KIRUNDO	6	-	-	1
10.MAKAMBA	3	1	-	-
11.MURAMVYA	6	2	-	1
12.MUYINGA	3	2	-	1
13.NGOZI	6	1	-	3
14.RUTANA	-	-	1	3
15.RUYIGI	2	1	1	-
TOTAL	53	26	9	14

Sources : Données recueillies à l'Assemblée Nationale, Résultats des élections législatives d'octobre 1982, Bujumbura, 1982.

Il ressort de ce tableau que seuls les secteurs de l'administration et du parti ont enregistré plus de candidats. Sur 102 candidats, 79 provenaient seulement des deux secteurs soit 77% des candidats-députés. L'administration à elle seule avait 53 candidats soit la moitié du total des candidats aux élections, 26 candidats étaient du parti et de ses mouvements intégrés ce qui fait 25% du total des candidats.

D'une manière spécifique, ce sont les Ministres, Gouverneurs de Province, Administrateurs communaux, cadres au parti et cadres à l'enseignement qui composaient l'Assemblée Nationale.

Le tableau ci-dessous le montre bien .

Tableau n°22 : Les secteurs de représentation à l'Assemblée Nationale

Fonction	Effectif
Ministres	9
Gouverneurs de province	8
Administrateurs communaux	10
Cadres du Parti	9
Cadres à l'enseignement	5

Source : Données recueillies à l'Assemblée Nationale, op cit.

La composition de cette Assemblée Nationale laisse voir qu'un grand nombre de membres sortait de l'administration ainsi que du parti sans négliger les cadres de l'enseignement.

Le secteur de l'administration était représenté par 9 ministres, 8 gouverneurs de provinces, 10 administrateurs communaux en plus du Maire de la ville. Les 5 députés issus du secteur de l'enseignement représentaient une valeur importante. Cela laisse voir que l'Assemblée Nationale avait dans sa composition des hommes qui concevaient une politique, l'exécutaient et enfin la contrôlaient.
C'était *« une pyramide d'administrateurs hiérarchisés qui assurent la présence de la volonté présidentielle sur l'ensemble du territoire »*[1]

3. La militarisation du système politique

La généralisation et la répétition des coups d'Etat militaires en Afrique Noire, par suite de l'absence de procédures politiques capables de résoudre les

[1] BOURMAUD (D.), op cit, p.81

crises et les conflits politiques et sociaux [1] a occasionné l'émergence des militaires au pouvoir.

En effet, lorsqu'il y a un coup d'Etat militaire, forme particulière de la militarisation du système politique, la conséquence la plus visible est évidemment la mise en place de nouveaux gouvernants, ce qui implique l'élimination des tenants du pouvoir. A ce moment là, « *l'armée apparaît comme une institution tutélaire surveillant jalousement l'application du droit et la vertu des gouvernements*»[2].

Après l'indépendance en Afrique, le terrain favorable aux militaires a été rendu possible d'une part des subversions internes ou organisées à partir de l'extérieur, et des difficultés d'intégration de tous les éléments c'est-à-dire des groupes ethniques et régionaux, d'autre part. Dans ce cas, le problème de l'ordre, de la sécurité est passé au premier rang. Pour résoudre ces problèmes, certains gouvernements ont fait appel à l'armée et progressivement celle-ci a été amenée à assurer des tâches administratives ou politiques. Peu à peu, lassés par l'inefficacité des civils, les militaires remirent en cause leur légitimité qui pour être assurée, exigeaient l'utilisation de la force. Ce faisant, les militaires se rendaient compte que la survie du système politique ne dépendait que d'eux et que le pouvoir serait mieux assuré s'il était en leurs mains. Cette situation a fait prendre conscience aux militaires de la force dont ils disposaient mais également de l'influence qu'ils pourraient exercer sur la direction du pays.

Au Burundi, la militarisation du système politique s'est illustrée à travers toutes les instances politiques.

Après la chute de la monarchie occasionnée par le coup d'Etat militaire, tous les autres grands changements politiques (avènement d'une nouvelle République surtout) ont été opérés par des militaires.

[1] SYLLA (L.), op.cit, p.294
[2] GONIDEC (P-F), Les systèmes politiques africains, Paris, L.G.D.J., 1977, p.277

Depuis que la prise du pouvoir est opérée, il s'est développée l'idée mythifiante des militaires et de leur influence dans la prise des décisions politiques.

Lorsque la 1ère République fut proclamée, il a été formé un Comité National de la Révolution. Ce dernier était formé exclusivement par des militaires (Tableau n° 4). Cela montre que le Président MICOMBERO (lui-même militaire) plaçait sa confiance aux militaires. L'armée venait de s'emparer ainsi des domaines réservés à l'administration civile du territoire. A ce sujet, Julien NIMUBONA dans sa thèse nous révèle que :

« Non seulement des officiers militaires avaient été nommés Gouverneurs de toutes les provinces mais aussi les « Forces Armées » allaient désormais s'occuper à la fois des rôles de l'armée, de la Gendarmerie, des polices et de la sûreté. Le territoire devenait ainsi un immense «camp militaire » dont les gouverneurs étaient des commandeurs et les administrés des caporaux d'exécution »[1].

Sous la 2ème République, la militarisation du système politique était également très visible. Le coup d'Etat qui destitua le régime MICOMBERO fut opéré par des militaires. Le colonel Jean – Baptiste BAGAZA, Chef de file forma le Conseil Suprême Révolutionnaire constitué uniquement par des militaires (Tableau n° 9). Durant tout le régime de la 2ème République ils étaient omniprésents dans presque toutes les institutions du pays : au Gouvernement, au parlement, au parti « dominant » UPRONA, à l'administration territoriale (Gouverneurs de province), etc.

Par exemple, sur la liste des 4 gouvernements (Tableau n° 10, n° 11, n° 12, n° 13) qui ont été formés sous la 2ème République, l'institution militaire à elle seule était représentée à 20% au niveau de l'exécutif. Ce pourcentage si important montre à quel point l'armée se dotait des instruments juridiques, politiques et institutionnels pour sa fin : celle d'imposer ses acteurs et son ordre représentationnel.[2]

[1] NIMUBONA (J.), Analyse des Représentations..., op.cit, p. 528
[2] Idem

A entendre les propos de Daniel BOURMAUD, le phénomène de militarisation a été généralisé dans presque tous les pays de l'Afrique. Il écrit que :

> *« Ce mouvement de militarisation s'est amplifié en Afrique au point que les Etats ayant échappés à l'expérience militaire depuis leur indépendance ne forment qu'une minorité »*[1].

B. Les élites et le néo – patrimonialisme

1. Qu'est- ce que le néo- patrimonialisme ?

Pour mieux comprendre la notion de « néo-patrimonialisme », il faut d'abord bien définir ce qu'est le patrimonialisme.

Selon Max WEBER, le patrimonialisme *«est un type idéal de domination traditionnelle fondée sur l'absence de différenciation entre le public et le privé »*[2]

La confusion du public et du privé est en effet le commun dénominateur à tout un ensemble de pratiques caractéristiques de l'Etat Africain et de sa logique de fonctionnement à savoir : *«l'arbitraire, la corruption, le clientélisme, le népotisme, le tribalisme ou l'ethnisme, le régionalisme et le prébandisme »*[3]

D'où l'Etat patrimonial est défini par Jean-François MEDARD comme *«l'espace dans lequel le chef organise son pouvoir politique comme l'exercice de sa gestion domestique »*[4]. Le chef patrimonial traite donc toutes les affaires politiques, administratives ou judiciaires comme s'il s'agissait d'affaires personnelles, de la même façon qu'il exploite son domaine comme s'il s'agissait de sa propriété privée.[5]

[1] BOURMAUD (D.), op.cit, p. 89.
[2] WEBER (M.), op.cit, p.11
[3] MEDARD (J.F.), «Etat patrimonialisé» in Politique africaine n° 39, Paris, Karthala, 1990, p.33
[4] Idem
[5] Ibidem

Quant au néo-patrimonialisme, il indique les pratiques similaires au patrimonialisme mais cette fois-ci dans le sens de domination dans « l'Etat moderne ».
Ainsi, l'Etat néo-patrimonial est caractérisé par : *« la personnalisation du pouvoir et un mode particulier d'accumulation des ressources politico-administratives, économiques et symboliques »*[1]

Pour ceux qui profitent de l'Etat néo-patrimonial, *«leur accès dépend de la faveur du « prince » quand il s'agit des postes plus importants mais est conditionné à un premier stade par la possession de diplômes, donc d'un capital scolaire dont l'acquisition relève d'une autre logique, sans y échapper elle-même complètement »*[2].

Au Burundi, l'Etat néo-patrimonial s'est manifesté à travers les pratiques de l'ethnisme, du régionalisme et du clanisme. Ces derniers ont déchiré entre elles, les élites politiques gouvernementales et non-gouvernementales quand elles faisaient la course dans l'objectif de *«créer une clientèle qui puisse les aider à satisfaire leurs intérêts et leurs ambitions égoïstes »*[3]

2. Les élites et l'ethnisme

Ethymologiquement, l'ethnie vient du mot grec « ethos », qui signifie peuple, nation. C'est un ensemble d'individus que rapproche un certain nombre de caractères de civilisation notamment la communauté de langue et de culture.[4]

Sans devoir allonger la liste des définitions, les ethnologues sont unanimes sur certains points concernant la définition de l'ethnie à savoir «*la langue, un*

[1] MEDARD (J.F.), op.cit, p.336
[2] Ibid.
[3] BAYART (J.F.), L'Etat en Afrique, Paris, Fayard, 1981, p.701
[4] Dictionnaire Petit Robert, Paris, 1981, p.701

espace, les coutumes, les valeurs, le nom de la descendance, et la conscience qu'ont les membres d'une ethnie d'appartenir à une même entité »[1].

Si l'on se fonde sur ces critères, on remarque qu'au Burundi il n'y a pas d'ethnies. Ce sont les colonisateurs surtout belges qui ont présenté la société burundaise comme étant constituée de trois « ethnies » : Les Hutu, les Tutsi, les Twa.

Les Hutu et les Tutsi ont été sciemment présentés par ces colonisateurs, comme deux ethnies antagonistes. Cette conception a été entretenue par les administrateurs belges et autres étrangers pour servir leur politique de « diviser pour régner ». A cet effet, une politique discriminatoire aiguisa les différences entre les deux composantes de la société burundaise.

En effet, dès les premières années de la colonisation, la Belgique a résolument choisi de modifier la réalité spécifique du Burundi par un jeu subtile qui faisait naître des conflits soit en destituant les Bahutu et les Batutsi tout en implantant les Baganwa, soit en déclarant les Bahutu inférieurs et les Batutsi supérieurs au point de vue racial, etc.

Ainsi, la réforme administrative des années 1930 balaya totalement les Hutu sur la scène politique comme l'écrit Joseph GAHAMA :

> *«Plus que les Batutsi déjà durement touchés, les Bahutu sont les véritables victimes de la réorganisation administrative. De 20% du nombre global des chefferies en 1929, ils tombent à 7%en 1933, et à 2% en 1937, en 1945, ils ont été complètement balayés»*[2]

Une autre politique discriminatoire s'observe au niveau de l'instruction surtout à l'école d'Astrida qui avait pour objectif la formation des futurs dirigeants du pays.

[1] CHRETIEN (J.P.) et PRUNIER (G.), Les ethnies ont une histoire, Paris,1987, p.328

[2] GAHAMA (J.), Le Burundi sous l'administration belge, la période du mandat 1919-1939, Paris, Karthala, 1983, p.166.

Cette école a beaucoup contribué dans la discrimination ethnique. Les Hutu ont connu une grande frustration car ils ont été traités comme des incapables.
Une certaine classe de Tutsi en a tiré quelque orgueil car l'administration belge ne faisait que vanter leurs qualités au détriment des hutu.

L'ethnisation administrative suivie par l'ethnisation psychologique[1] faisait naître la haine entre les Hutu et les Tutsi. Dès lors, un comportement de méfiance s'observe dans les deux camps.

La Belgique qui avait destitué les hutu va les dresser contre les tutsi lors de la lutte pour l'indépendance. Au Rwanda l'on aboutit à « la révolution sociale » menée par le PARMEHUTU avec l'aide de la Belgique comme l'écrit HARROY :

> *« Pour le Rwanda, c'est en novembre 1959 que se produisit la secousse déterminante de la révolution paysanne laquelle devait, la Belgique aidant, aboutir à la disparition du monopole tutsi et à l'accession à l'indépendance d'une République où actuellement les droits de citoyen sont probablement mieux préservés que partout ailleurs dans le Tiers-Monde »*[2].

Cette révolution à la rwandaise a longtemps servi de « jeu de miroir » pour l'élite burundaise surtout du fait que le Burundi et le Rwanda étaient considérés à tort par la Belgique comme de vrais jumeaux. Les événements du Rwanda ont produit un « effet miroir » et engendré au Burundi une course au pouvoir et une méfiance réciproque entre les deux principales composantes de la société burundaise.

Depuis les années 60, les querelles ethniques s'intensifièrent au Burundi. En 1962 le jeu d'alliance ethnique entre élites au sein du parti UPRONA, de l'Assemblée et du gouvernement provoqua la scission de l'Assemblée en deux

[1] NKIRAMAGI ((J.), La question ethnique au Burundi à travers la presse belge francophone. Le cas de deux journaux « le soir » et « la libre Belgique », Bujumbura, UB, Histoire, 1997, p.19

[2] HARROY (J.P.), Burundi:1955-1962, Souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue, Bruxelles, Hayes, 1982, p.293

groupes idéologiques : «MONROMVIA » regroupait les Hutu, tandis que « CASABLANCA » regroupait les Tutsi.

Le 15 janvier 1965, le Premier Ministre Pierre NGENDANDUMWE (Hutu) fut assassiné. Les Bahutu accusèrent les Batutsi d'avoir organisé cet assassinat. Ainsi, les divisions entre les élites Hutu et Tutsi furent accentuées par un climat de méfiance, de suspicion et de peur qui caractérisa les deux composantes sociales.

A ce propos, NIEMEGEERS écrit :

> *« Les Hutu accusèrent les Tutsi d'avoir assassiné de leur leader. Malgré les dénégations énergiques des Tutsi qui désavouent ce meurtre, un clivage irrémédiable se produisit »*[1]

C'est dans ce climat de vives tensions ethniques que les élites Hutu organisèrent dans la nuit du 18 au 19 octobre 1965 « *Une tentative de putsch ethnique et le massacre des Tutsi de Muramvya »*[2] dans les anciennes communes de Busangana et de Bugarama.

Bien que le coup d'Etat fût déjoué, des massacres de paysans de « l'ethnie » Tutsi furent perpétrés. Le Burundi n'avait jamais connu des querelles sanglantes entre les Hutu et les Tutsi. Selon NIBIRANTIJE Zéna, ces massacres étaient organisés par des élites Hutu hautement placées dans la politique.

Avec ces massacres, l'élite politique burundaise était déjà divisée, et la haine ethnique poussée à outrance.

Dans la nuit du 29 avril 1972, les massacres à caractère ethnique éclatent. Débutés dans la province de Bururi, ils se répandirent dans tout le pays : Rumonge, Nyanza-Lac, Cankuzo, Bujumbura sont des localités qui ont été les plus touchées.

[1] NIEMEGEERS (M.), Les trois défis du Burundi: Décolonisation, Démocratie, Déchirure, Paris, l'Harmattan, 1995, p.77

[2] NKIRAMAGI (J.), op.cit, p.30

« Plus de 25000 personnes entraînées à l'extérieur attaquent le pays, tuant la population Tutsi et les Hutu qui refusent de s'allier aux rebelles »[1].
Selon certaines sources, l'attaque était bien préparée et *« devait permettre la liquidation en quelques instants de toute l'intelligentsia Tutsi »*[2].

Face à ces événements sanglants, *« le pouvoir organisa une répression sévère à l'endroit des auteurs des massacres et leurs complices »*[3]
Certains écrits portant sur la guerre civile de 1972 font signifier que cette répression était aveugle et incontrôlée comme l'affirme NIEMEGEERS :

> *« Le Président MICOMBERO visiblement perdit le contrôle de la situation et laissa la direction de la répression aux membres de son entourage les plus durs et les plus radicaux »*[4]

NTIBAZONKIZA Raphaël quant à lui dit que la répression était plutôt un « génocide sélectif » organisé par les élites Tutsi, car écrit-il :

> *«La majorité des Hutu occupant un poste officiel (...), des étudiants de l'enseignement supérieur, des élèves de l'enseignement secondaire, des écoliers de l'enseignement primaire, des prêtres, des religieux et de religieuses, des ouvriers et des paysans, tout ce monde était visé par la folie meurtrière qui s'était emparée des élites Tutsi »*[5]

[1] NKIRAMAGI (J.), op.cit, p.36
[2] « Terreur au Burundi » in La libre Belgique du 16/06/1972, Bruxelles, S.P. coupure conservée à la RTNB, Dossier Burundi, 1966-1972
[3] NIBIRANTIJE (Z.), op.cit, p.22
[4] NIEMEGEERS (M.), op.cit, p.28
[5] NTIBAZONKIZA (R.), Au Royaume des seigneurs de la lance : Une approche historique de la question ethnique au Burundi, de l'indépendance à nos jours (1962-1992), Bruxelles-Droit de l'Homme, T.2, p.148

Depuis cette année-là, les élites politiques Tutsi se servent de cet événement comme un épouvantail pour contrer leurs « adversaires » ou plutôt leurs « ennemis » Hutu, « *dans le but de contrôler du gâteau lié au pouvoir politique* »[1]. Cela est observé à travers la formation des gouvernements et de l'administration territoriale après les événements de 1972. Le gouvernement du 14/7/1972 (Tableau n°5) formé par 15 ministres, 10 parmi eux soit 2/3 étaient Tutsi. Le gouvernement du 11/11/1974 formé par 13 ministres, 10 parmi eux étaient Tutsi (Tableau n°6). Quant à l'administration territoriale (Gouverneurs de Province), elle était confiée exclusivement aux Tutsi (Tableau n°7).

Ainsi, la variable ethnique prend de la consistance et acquiert une matérialité qui fera partie de la vie politique burundaise, car « *elle est devenue un canal par lequel se réalise la compétition en vue de l'acquisition de la richesse et du pouvoir*»[2]. Dans cette logique d'élimination des rivaux, l'année 1972 marqua une diminution sensible et même une exclusion des élites Hutu au niveau de la gestion du pouvoir.

3. Les élites et le régionalisme

Selon le dictionnaire Petit Robert, le régionalisme « *est la tendance à conserver ou à favoriser certains intérêts particuliers à une région* »[3]. Dans le but d'éclairer ce vocable, les membres du comité central du parti UPRONA se sont efforcés de donner une autre définition peut être qui va dans le contexte de régionalisme au Burundi. Ainsi, le régionalisme est défini comme « *une forme de clientélisme social et politique qui exploite les liens de voisinage, d'amitié et de famille. Animé par de politiciens ambitieux, cupides et corrompus, il va se renforcer surtout au sein de l'élite et en partie dans la population des centres urbains, mais restera ignoré par la paysannerie* »[4].

[1] CHRETIEN (J.P.), cite par NIMUBONA (J.), Analyse... op.cit, p.216
[2] MEDARD (J.F.), op.cit, p.282
[3] Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, éd. Mesnil, 1967
[4] République du Burundi, Comité Central du Parti UPRONA, Actes du 1er Congrès National du Parti UPRONA, Bujumbura, novembre, 1980, p.4.

On peut dire qu'il est erroné de parler de « régionalisme » au sens de région. Le vocable « régionalisme » peut désigner plutôt un groupe restreint d'individus qu'une région entière. *«Le "régionalisme" apparaît donc comme le fait de politiciens ambitieux et cupides déterminés à conquérir et monopoliser le pouvoir par la constitution de factions sorties des recrutements de la fonction publique et des Forces Armées »*[1].

Au Burundi, le régionalisme a été observé entre les élites Tutsi de deux provinces : Muramvya et Bururi. La première est le berceau de l'ancienne monarchie, une «*province dont les fonctionnaires et la population n'avaient pas manifesté beaucoup d'enthousiasme pour MICOMBERO lors de sa prise du pouvoir »*[2].

Quant à la seconde, c'est une province qui avait pris du retard sur Muramvya car « *elle avait été jusque-là fort négligée »*[3]. Elle devient avec la proclamation de la République, le pôle de concentration du pouvoir avec une grande représentativité au gouvernement.

Au début, le régionalisme se présentait sous forme de petits groupuscules hostiles dans les sphères dirigeantes. En juillet 1971, un complot est découvert. Il sera attribué aux élites Tutsi du « groupe de Muramvya », « *accusés d'intelligence avec les anciens monarques MWAMBUTSA IV et NTARE V afin de renverser la République et restaurer le régime féodo-monarchique »*[4]

Selon Marc MANIRAKIZA, « *ce coup d'Etat était un moyen trouvé pour écarter les Tutsi de la province de Muramvya. SIMBANANIYE, SHIBURA, MICOMBERO et leurs acolytes pourraient régner sans problèmes »*[5]. BINAGANA ne va pas loin de l'idée de MANIRAKIZA Marc en écrivant que « *tous ces prévenus avaient la particularité d'être ressortissants de la province de Muramvya, tandis que les juges et magistrats instructeurs étaient tous originaires de la province Bururi »*[6]

[1] République du Burundi, Comité Central du Parti UPRONA, ... op.cit, p.4
[2] MANIRAKIZA (M.), De la Révolution..., op.cit, p.37
[3] Dans son livre «De la Révolution au régionalisme », MANIRAKIZA (M.) fait savoir qu'il n'y avait à Bururi ni écoles ni routes.
[4] BINAGANA (A.), op.cit, p.136
[5] MANIRAKIZA (M.), De la révolution..., op.cit, p.45
[6] BINAGANA (A.), op.cit, p.159

Il reste toujours difficile de savoir si les « gens de MURAMVYA » ont préparé ou pas un coup d'Etat. Mais nous savons que «*cette affaire a fait couler beaucoup d'encre ; ce qui témoigne non seulement de l'importance des émotions qu'elle a suscitées, de l'ambiance de passions régionalistes mais aussi de l'ampleur des représentations politiques qu'elle généra et structura* »[1] .

A l'instar de «*l'ethnicité politique qui avait permis aux élites Tutsi d'éliminer les Hutu des cercles de la « Cour royale», l'identité régionale fut le second clivage inventé par les acteurs politiques pour conquérir et conserver des positions et statuts y relatifs du sommet de l'Etat et des institutions de pouvoirs* »[2].

Nous avons montré au 2ème chapitre que sur la liste des gouvernements qui ont été formés après 1971, les ministres qui provenaient de la province de Bururi avaient une représentativité très élevée. Les élites originaires de la province de Muramvya n'avaient pas beaucoup de chances à figurer sur la liste. Le tableau n°6 montre qu'au gouvernement du 11/11/1974, le 1/3 des Ministres provenaient de la province de Bururi tandis que la province Muramvya était représentée par un seul Ministre (MPOZAGARA Gabriel). Nous constatons aussi qu'au niveau de l'administration territoriale (Gouverneurs de Provinces), la province de Bururi avait une représentativité importante.

Ainsi, le régionalisme se caractérisa par l'injustice dans l'accès aux postes de responsabilité politique et administrative. Dans ce *« jeu de cliques et de factions », le « coup de 1971 » constitua une bonne « carte à jouer » pour le « camp de Bururi » dans la mesure où elle lui permit d'éliminer tous les rivaux et aussi d'asseoir définitivement son pouvoir hégémonique »*[3]

[1] NIMUBONA (J.), analyse,... op.cit, pp.533-534
[2] Ibid, p.530
[3] NIMUBONA (J.) , Analyse..., op.cit, pp.533-534

4. Les élites et le clanisme

Le clientélisme qui a caractérisé les élites du Burundi sous la 1ère et la 2ème République avait divers aspects. Après l'ethnisme et le régionalisme, il est apparu le clanisme.

Le clanisme consistait en une opposition survenue sous la 1ère République entre deux groupes de Batutsi : les Bahima et les Banyaruguru. Cette entreprise politique qui mettait en cause la parenté a été également nourrie sous la 2ème République.

En effet, depuis la période monarchique, « *le clan des Bahima se sentait marginalisé par les Baganwa et les Banyaruguru* »[1]
Certains écrits le confirment en disant que « *les Bahima étaient considérés traditionnellement comme les « petits Tutsi » alors que les Banyaruguru sont « meilleurs souches »*[2]. Mais c'est une idée sans fondement. Il n'est que de constater que les « *Hima NTIRUHWAMA et MASUMBUKO ont été sous la monarchie des Ministres plus influents sans oublier MICOMBERO le tout puissant secrétaire d'Etat à la défense* »[3].

Malgré cette démonstration, le complexe Hima est resté et va jouer un rôle déterminant dans « le jeu des intrigues ».

En effet, en 1967, NTIRUHWAMA un Hima, persuada MICOMBERO (Hima) que le clan de Basapfu (Groupe des Banyaruguru) voulait le renverser.
A ce propos, BINAGANA écrit :

> «*NTIRUHWAMA avait réussi à convaincre MICOMBERO, un Hima, que SHIBURA, NIYONGABO, BIMAZUBUTE, KANYONI, KANUMA,*

[1] BINAGANA (A.), op.cit, p.151
[2] REYNTJENS (F.), L'Afrique des Grands-Lacs en Crise: Rwanda, Burundi :1988-1994, Paris, Karthala, 1994, p.36
[3] BINAGANA (A.), op.cit, p.152

BINAGANA, tous des Basapfu, préparaient un complot pour le renverser et le remplacer par un des leurs »[1].

Probablement que NTIRUHWAMA voulait écarter ces personnalités qu'il considérait comme des obstacles à la réalisation de son objectif consistant à assurer l'hégémonie de clan des Bahima. Ainsi, ces familles du clan des Basapfu (Banyaruguru) furent écartées. Toutefois, eux aussi détenaient le monopole du pouvoir à tel point qu'on puisse dire qu'il se réduisait à une «*aristocratie ethnorégionale* »[2] de la province Bururi, car SHIBURA, NIYONGABO, BIMAZUBUTE, KANYONI et KANUMA étaient des ministres originaires de la province de Bururi. L'exception était faite pour BINAGANA seulement.

Sous la 2ème République, le pouvoir du Sommet de l'Etat s'échangea à l'intérieur d'une « *aristocratie ethno-politique* »[3] car le pouvoir se réduisait à quelques « belles familles » Hima. C'étaient en fait « *quelques « dignitaires » des clans Bashingo et Bayanzide RUTOVU (Albert MUGANGA), de MATANA (Isidore NYABOYA, Isidore HAKIZIMANA) et de VYANDA (Charles KAZATSA ainsi que Laurent NDABANEZE)* »[4]

Nous avons montré au 2ème Chapitre que l'élite Tutsi occupait une place importante dans les institutions politiques du pays et dans les entreprises publiques et parapubliques « convoitées », nous avons l'impression que cela rentre dans les pratiques néo-patrimoniales (ethnisme, régionalisme, clanisme).

Avec toutes ces pratiques au Burundi, le champ politique a éclaté ainsi en « petits cours », autour de « petits princes » ayant des capitaux culturels (études faites en Europe ou ailleurs), symboliques (notables consensuels, liens avec le

[1] BINAGANA (A.), op.cit, p.150
[2] Expression de NIMUBONA (J.), Analyse..., op.cit, p.526
[3] Expression de NIMUBONA (J.), Analyse..., op.cit, p.538
[4] NIMUBONA, Analyse ..., op.cit, p.558

président ou sa famille, ne provenir d'aucune des régions protagonistes, avoir été aux côtés de RWAGASORE...) ou économiques (grands banquiers ou commerçants).

« *L'utilisation de ces ressources permettait de graviter autour du « Président-roi », d'éliminer des rivaux, de placer des alliés, de courtisans, des amis ou des membres de sa famille, mais aussi de concorder des projets politiques d'envergure comme le coup d'Etat* »[1].

C'est cet état de fait qui explique une méfiance mutuelle entre les élites Hutu et Tutsi d'une part, un mauvais regard contre les élites du « Sud » accusées d'avoir monopolisé le pouvoir d'autre part.

[1] NIMUBONA (J.), op.cit, p.530

CONCLUSION GENERALE

Tout au long de ce travail, notre objectif a été de faire une étude sur les hommes et, particulièrement ceux qui ont été à la charge des autres. En intitulant notre travail : **« Les élites politiques gouvernementales au Burundi : Identification et Rapports au système politique (1972 – 1987) »**, notre intention était de pouvoir identifier les hommes qui ont dirigé le Burundi pendant cette période envisagée.

Nous avons jugé cette étude pertinente car les élites politiques « *engagent le sort de toute une nation par le pouvoir qu'elles détiennent ou l'influence qu'elles exercent soit par les décisions qu'elles prennent, soit par les idées, les sentiments ou les émotions qu'elles expriment ou qu'elles symbolisent* »[1]

Dans notre démarche, nous avons d'abord fait un travail de conceptualisation nous permettant de rendre intelligible la notion d'« élite ». C'est une notion qu'on a abordée dans le premier chapitre suivant les approches de différents auteurs. Nous avons également tenté une démarche d'identification des élites dans les sociétés occidentales, en particulier en France et aux Etats – Unis.

Dans le deuxième chapitre, il a été question de voir les hommes qui étaient chargés de la gestion des affaires politiques et administratives dans le Burundi ancien et ensuite dans le Burundi « moderne ».

En effet, dès l'avènement de la colonisation au Burundi, les élites dites « traditionnelles » (aristocratie Ganwa, les élites politico – culturelles : Abanyamabanga b'Ibwami et les Bashingantahe) ont vu leur pouvoir diminué au profit des élites « modernes » qui ont les compétences intellectuelles acquises à l'école. Ce sont généralement les anciens de l'Ecole d'Astrida et les lauréats du Séminaire de Mugera qui ont pris la relève.

[1] ROCHER (G), op.cit, p.138.

Après la monarchie que le Burundi a connue depuis plusieurs années, il est venu la République. Cette dernière fut dominée par l'aristocratie militaire et par le parti unique « UPRONA ».

Le dernier chapitre a montré la prédominance de l'autoritarisme où le Président de la République avait des pouvoirs immenses sans aucun contrôle sur lui. Ce chapitre montre également la mauvaise gestion de la chose publique exprimée à travers les pratiques néo – patrimoniales. A défaut de critères de compétences pour accéder aux postes de haute responsabilité politique et administrative, le critère d'appartenance ethnique fut utilisée comme critère de compétition pour accéder au pouvoir.

Suite à ces pratiques néo – patrimoniales l'élite devient courtisane. Des cercles antagonistes au sein de cette élite rivalisaient pour garder une bonne image envers le « chef » afin de rester au pouvoir ou d'en acquérir plus. Les élites qui ont inventé le coup de 1971, celles qui ont façonné le régionalisme depuis 1967, ne sont rien que clients du « Patron » utilisant les pratiques de la « cour » : intrigues, élimination mutuelle, etc. C'est cette raison qui poussa certaines élites Tutsi du sud (Hima) à jouer une « bonne carte » pour éliminer leurs rivaux.

Suite à ces pratiques, le Burundi est resté dans des crises intestines provoquées par les élites. Guillaume TCHIVOUNDA PAMBOU dans son ouvrage « Essai sur l'Etat africain post – colonial » écrit que :

> *« Les hommes ont l'Etat qu'ils méritent. L'Etat vaut ce que valent les citoyens et ce sont les réflexes et les ambitions de ceux qui sont à la charge des autres qui reflètent la nature de leur Etat ».*[1]

Divisée sur base des particularismes ethnique, régional et clanisme, cette élite était loin de constituer un corps homogène et partant de servir l'intérêt national.

[1] PAMBOU (G. T), Essai sur l'Etat africain post – colonial, L.G.D.J., 1982, p.18.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

1. BALANDIER (G.), *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1969.
2. BAYARD (J.F.), *L'Etat en Afrique,* Paris, Fayard,1989.
3. BIRNBAUM (P.), *Dimensions du pouvoir*, Paris, PUF, 1984.
4. BIRNBAUM (P.), *Les sommets de l'Etat. Essai sur l'élite du pouvoir en France*, Paris, Seuil, 1980.
5. BOUDON (R.) et BOURRICAUD (F.), *Dictionnaire de la Sociologie*, Paris, PUF, 1981.
6. BOUDON (R.), *L'inégalité des chances : la mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand, 1973.
7. BOURDEAU (G.), *Traité de Science politique*, Paris, L.G.D.J., T.II, 1968.
8. BOURDIEU (P.) et PASSERON (J.C.), *La Reproduction, Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970.
9. BOURMAUD (D.), *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997.
10. CHRETIEN (J.P.) et PRUNIER (G.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, 1987.
11. DUVERGER (M.), *Institutions politiques*, Paris, PUF, 11 éd., 1955.
12. GAHAMA (J.), *Le Burundi sous administration belge : la période du mandat (1919-1939)*, Paris, A.C.C.T., C.R.A., 1983.
13. GONIDEC (P.F.) et BOURGI (A.), *Pouvoir et Droit en Afrique Noire*, Paris, L.G.D.J., 1907.
14. HARROY (J.P.), *Burundi : 1955-1962, Souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue*, Bruxelles, Hayes, 1982.
15. LAGROYE (J.), *Sociologie politique*, Paris, P.F.N.S.P., éd. Dalloz, 1993.
16. LANCINE (S.), *Tribalisme et parti unique en Afrique Noire*, Abidjan, P.F.N.S.P., 1977.
17. MABILEAU (M.), *Les militants politiques dans trois partis français*, Paris, Pédone, 1976.

18. MARIRO (A.), *Burundi : De la Nation aux ethnies ou la naissance d'une élite tribalisée*, Dakar, Bureau régionale de l'UNESCO, 1998.
19. MAURICE (A.) et alii, *Naissance d'un Etat Noir*, Paris, L.G.D.J., 1969.
20. MEDARD (J.F.), *Etat d'Afrique Noire*, Paris, Karthala, 1991.
21. MERLE (M.), *L'Afrique Noire contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1968.
22. MWOROHA (E.), *Peuples et rois de l'Afrique des Lacs*, Dakar/Abidjan, Nouvelles Editions Africaines, 1977.
23. MWOROHA (E.), *Histoire du Burundi des origines à la fin du XX ème siècle*, Paris, Hatier, 1987.
24. NIEMEGEERS (M.), *Les trois défis du Burundi : Décolonisation, Démocratie, Déchirure*, Paris, l'Harmattan, 1955.
25. PARETO (V.), *Traité de Sociologie générale*, Genève, Droz, 1968.
26. PIERRE-ROY (M.), *Les régimes politiques du Tiers-Monde*, Paris, L.G.D.J., 1977.
27. REYINTJENS (F.), *L'Afrique des Grands-Lacs en crise : Rwanda , Burundi (1988-1994)*, Paris, Karthala, 1994.
28. SCHWARTZENBERG (R-G), *Sociologie Politique*, Paris, Montchrestien, 1977.
29. SEURIN (J.L.), *La présidence en France et aux Etats-Unis*, Paris, Economica, 1986.
30. SULEIMAN (E.), *Les hauts fonctionnaires et la politique*, Paris, Seuil, 1976.
31. WEBER (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Plan, 1963.
32. WICHKHAM (A.) et GAGNARD (S.), *La nomenklature française*, Paris, Ed. du club, 1986.

2. Thèses et mémoires

1. KIGEME (P.), *Elite burundaise et la crise d'octobre de 1965*, Bujumbura, Mémoire, U.B., 2000.
2. NIMUBONA (J.), *Analyse des représentations du pouvoir politique : le cas du Burundi*, Thèse, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de septentrion, 2003.
3. NDAYISHIMIYE (P.), *Les élites politiques et administratives du Burundi post-colonial : Réflexions interprétatives des crises à partir de la capacité des acteurs (1962-1972)*, Bujumbura, UB, Mémoire, 2001.
4. NDAYISHIMIYE (P.), *Les tentatives d'explications des crises des régimes politiques africains post-coloniaux (1960-1995)*, cas du Burundi, Bujumbura, U.B., 1998.
5. NTABAHUNGU (J.), *La place des Astridiens (Ancien école d'Astrida) dans la vie socio-économique du pays et leur rôle dans la lutte pour l'indépendance au Burundi*, Bujumbura, UB, Mémoire, 1989.
6. NDAYIZEYE (P.), *Expérience parlementaire au Burundi sous la 2ème République*, Bujumbura, Mémoire, UB, 1990.
7. NKIRAMAGI (J.), *La question ethnique au Burundi à travers la presse belge francophone. Le cas de deux journaux « le soir » et la « Libre Belgique »*, Bujumbura, UB, Histoire, 1997.
8. NIMUBONA (J.), *Election présidentielle du 1er juin 1993 au Burundi. Problématique de la légitimation en situation de dynamique socio-politique*, Bordeaux, Mémoire DEA, 1994.

3. Documents officiels

1. *Bulletin officiel du Burundi (B.O.B.), 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972...1987.*
2. République du Burundi, *Comité Central du Parti UPRONA, Acte du premier Congrès National du Parti UPRONA*, Bujumbura, 1980.
3. République du Burundi, *Rapport de la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale*, Bujumbura, 1989.

4. Cours

1. NIMUBONA (J.), *Théories et systèmes politiques*, Cours en Histoire, Première Licence, année académique 2002-2003.
2. NIMUBONA (J.), *Régimes politiques africains*, Cours en Histoire, Deuxième Licence E&R, année académique 2002-2003.
3. SENTAMBA (E.), *Approches Thématiques des Faits Sociaux et économiques*, Cours en Histoire, Deuxième Licence, S.P., année académique 2002-2003.

5. Document privé

1. NTIBAZONKIZA (R.), *Au royaume des seigneurs de la lance : une approche historique de la question ethnique du Burundi, de l'indépendance à nos jours (1962-1992)*, Bruxelles, Droits de l'homme, T.2, 1998.

6. Revue

1. Au Cœur de l'Afrique (A.C.A.), n°2, 1990.

7. Sources orales

Nom et prénom	Quartier	Commune	Fonction
1. NKWIRIKIYE G.	Kabondo	Mairie	Ancien gouverneur de Province
2. VYAMANGA B.	Kabondo	Mairie	- Membre du Conseil Suprême Révolutionnaire - Ancien Gouverneur de Province - Membre du Comité Central de l'UPRONA sous la 2ème République
3.NICAYENZI Z.	Kinindo	Mairie	- Ancien Ministre
4. PACINI R.	Rumonge	Rumonge	- Ancien Secrétaire du prince
5. BANDYABANZI L.	Ngagara	Mairie	- Officier de l'Armée burundaise
6. NDAYISENGA R.	Ngagara	Mairie	-Ancienne institutrice

TABLE DES MATIERES

Dédicace..... i
Avant propos.....ii
Sigles et Abréviations..... iii
Listes des tableaux.....iv

0. INTRODUCTION GENERALE..... 1
0.1. Présentation du sujet..... 1
0.2. Intérêt du sujet..... 3
0.3. Délimitation du sujet..... 4
0.4. Les sources utilisées..... 4
0.5. Les difficultés rencontrées..... 4
0.6. Articulation du sujet..... 5

CHAPITRE I. LE CADRE THEORIQUE DE L'ANALYSE DES ELITES..... 7
A. Définitions..... 7
1. Du point de vue de la sociologie..... 7
2. Du point de vue de la science politique..... 7

B. Les différentes approches de la théorie élitiste..... 9
1. Approche de PARETO..... 9
2. Approche de Gaetano Mosca..... 12

C. Exemples d'identifications des élites politiques..... 14
1. Les élites en France 14
2. Les élites aux Etats-Unis..... 15
3. Les élites en Afrique..... 17

4. Les élites au Burundi..... 19
a) Les élites traditionnelles 19
1° Les Baganwa..... 19
2° Les élites politico-culturelles : Abanyamabanga b'Ibwami..... 20
3° Les Bashingantahe..... 21
b) Les élites modernes..... 23
1°. Les « Diplômés »..... 24
2° Les « Baptisés »..... 29
3° Les « Riches »..... 31

CHAPITRE II : IDENTIFICATION DES ELITES GOUVERNEMENTALES DU BURUNDI..... 32.

A. Les élites sous la 1ère République..... 32
1. Les élites politico-militaires..... 32
2. Les élites gouvernementales 34
3. L'administration provincial..... 38
4. La haute administration publique..... 39

B. Les élites sous la 2ème République..... 41
1. Les élites politico-militaires..... 43
2. Les élites gouvernementales..... 45
3. L'administration provinciale..... 54
4. La haute administration publique..... 55
5. Le Parti et l'Assemblée Nationale..... 56
a. Procédé de mise en place de l'Assemblée Nationale 57
b. Les organes internes de l'Assemblée Nationale..... 59
1° La commission des affaires politiques..... 59
2° La commission de production..... 61
3° La commission des affaires économiques et financières..... 62

4° La commission de l'enseignement et des affaires culturelles..... 63
5° La commission des affaires sociales..... 64

CHAPITRE III : LES ELITES ET LE SYSTEME POLITIQUE AU BURUNDI...66
A. La prédominance de l'autoritarisme..... 67
1. La Présidentialisation des institutions 67
2. L'Administration présidentialisée 71
3. La militarisation du système politique..... 75
.
B. Les élites et le néo-patrimonialisme.....78
1. Qu'est-ce que le néo-patrimonialisme ?..... 78
2. Les élites et l'ethnisme.....79
3. Les élites et le régionalisme84
4. Les élites et le clanisme.....87

CONCLUSION GENERALE.....90
BIBLIOGRAPHIE.....92